

La famille MACRESSE

Bernadette et Philippe Rossignol

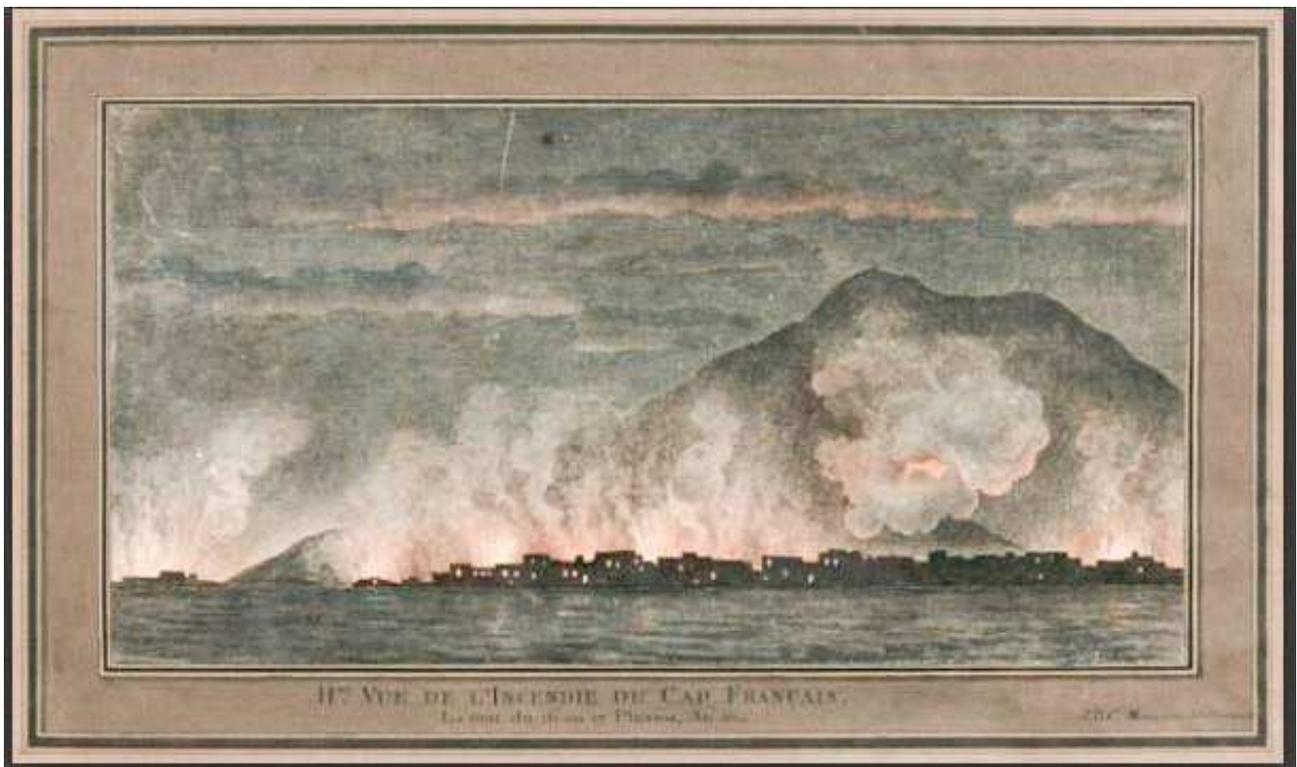
Deuxième partie : De Saint Domingue à la Guadeloupe

A la fin du XVIII^e siècle, la proportion des esclaves par rapport aux blancs et aux affranchis était énorme à Saint-Domingue, comme nous l'avons dit au début. En outre, dans la Partie du Nord, la condition de vie des esclaves des grandes habitations était très dure et, d'Europe, par les nombreux échanges maritimes, les idées révolutionnaires et celles des abolitionnistes parvenaient aux îles. L'agitation grandissait dans toutes les couches de la population : mouvement autonomiste des blancs, lutte des gens de couleur libres pour l'égalité et, enfin, insurrection des esclaves. Celle-ci commence dans la plaine du Nord en août 1791 et s'étend, avec massacres et incendies dans les habitations. Après un calme précaire, elle reprend, avec l'incendie du Cap Français les 20 et 21 juin 1793. Dix mille colons blancs s'enfuient vers les États-Unis sur des navires marchands escortés par les derniers vaisseaux de l'escadre de Saint-Domingue.

Le pouvoir blanc n'existe plus dans l'île et, le 29 août 1793, la liberté générale des esclaves est proclamée. En mai 1794, Toussaint Louverture entre en scène.

En 1802, c'est l'expédition de Saint-Domingue envoyée par Bonaparte et commandée par son beau-frère, le général Leclerc, époux de Pauline. A l'arrivée de l'escadre le 1^{er} février, le général Christophe incendie Le Cap avant de se retirer dans les terres. Toussaint Louverture est arrêté par trahison, embarqué pour la France, enfermé au fort de Joux dans le Jura où il mourra le 7 avril 1803.

L'expédition française est décimée par les armes et par la fièvre jaune qui commence en juin 1802, au Cap. Leclerc en meurt le 1^{er} novembre 1802. Le Cap est la dernière ville à résister et tombe le 18 novembre 1803. Les derniers Français quittent Saint-Domingue. Le 1^{er} janvier 1804 l'indépendance d'Haïti est proclamée aux Gonaïves.



Incendie du Cap français la nuit du 16 au 17 pluviôse an X (5-6 février 1802)
Jean Baptiste Maurice Noyers



Anonyme : "Saint Domingue et ses Révolutions" Paris 1820

Quand le couple MAQUEREL a-t-il été massacré et leur fils recueilli sur le port par un « capitaine américain » qui connaissait ses parents, selon la tradition familiale ?

Qui était ce « capitaine américain » ? Le saurons-nous jamais ? Puisque Pierre Maquerel était marchand, il était évidemment en lien avec les capitaines de navire qui transportaient les marchandises. Il y avait bien des liens commerciaux réguliers et de plus en plus importants entre les jeunes États-Unis et la colonie française de Saint-Domingue et, dans le port du Cap, des navires américains qui ont recueilli et emmené des réfugiés lors de la révolte des Noirs et de l'incendie de la ville.

Quel âge avait le petit orphelin ? La tradition familiale dit une dizaine ou une douzaine d'années. Or il est né vers 1788 et le grand incendie du Cap est de juin 1793 quand il avait à peu près 6 ans. Il avait à peu près 14 ans fin 1803, à la chute du Cap et on sait que des navires américains ont évacué les rescapés, pour les emmener aux États-Unis d'où certains ont pu partir pour France.

Pourquoi alors la Guadeloupe ? Que certains des réfugiés aient souhaité se faire déposer dans une île française plutôt que d'aller dans une ville étrangère, quoi de plus normal. Cependant, la Guadeloupe est bien au sud de la route maritime de Saint-Domingue aux États-Unis. Il faudrait imaginer un ouragan qui aurait dérouté le navire ou encore que ce navire américain ait été pris par les corsaires de la Guadeloupe pendant la "quasi-guerre" entre la France (et plus précisément la Guadeloupe) et les Américains qui a duré officiellement de 1798 à 1800 et en réalité, de la part de la Guadeloupe, depuis 1795 jusqu'au début de 1801 : autrement dit, elle a commencé après le grand incendie du Cap et s'est terminée avant la chute du Cap, ce qui ne correspond pas aux années supposées du départ de Pierre Macresse. En revanche, en 1803 (chute du Cap en novembre), la part du commerce entre la Guadeloupe et les États-Unis représentait 52% du total du commerce guadeloupéen. Les navires de commerce allaient d'île en île et un trajet Le Cap - la Guadeloupe n'est donc pas improbable.

Autre possibilité : en août 1804, donc quelques mois après la chute du Cap, au temps d'Ernouf en Guadeloupe et de Dessalines à Saint-Domingue, six navires américains furent

pris au large de Saint-Domingue par des corsaires guadeloupéens et conduits à Basse Terre ¹

De toutes façons, il est douteux qu'on trouve un jour une preuve quelconque et nous nous en tiendrons à cette tradition familiale, en remarquant que, jusqu'à présent, les éléments transmis ont toujours été confirmés par les documents, quand nous en avons trouvé...

On peut tout imaginer aussi de l'enfance et de la formation de cet orphelin puisque nous ne savons pas qui l'a pris en charge à Pointe à Pitre et l'a formé au métier de tourneur. Soit, arrivé en 1793-94, il a vécu la longue période révolutionnaire de la Guadeloupe commencée en 1794, soit il y est arrivé vers 1803, à l'époque de Lacrosse (ou 1804, à celle d'Ernouf), peu après le rétablissement de l'esclavage dont nous allons parler.

La première mention que nous avons trouvée sur lui est, dans l'état civil, la déclaration de décès aux Abymes, le 28 août 1812, de Lucile Deuliard, décédée sur l'habitation du sieur Rouil, lequel déclare le décès, assisté du sieur Pierre Macresse, tourneur à Pointe à Pitre.

Puis, le 3 janvier 1813, à Pointe à Pitre, Pierre Macresse, tourneur, accompagne Nicolas Joumard, négociant originaire de Bayonne, qui fait transcrire l'enquête pour constater le décès du capitaine corsaire Antoine Fuet, dont la goélette L'Insolente avec 124 hommes d'équipage a péri en mer en 1807. Le 23 février de la même année 1813, le négociant Joumard épousait Marie Madeleine Dutour, la veuve du corsaire Fuet et le couple s'établit à Bordeaux ².

Le 14 novembre 1813, toujours tourneur, il accompagne de nouveau un commerçant, François Arnaud, pour déclarer le décès à Pointe à Pitre de Marie Anne Martin veuve Tabarin en premières noces et Daniaud en secondes noces.

Il semble donc bien intégré à Pointe à Pitre.

Rozelly

Le premier acte notarié trouvé au nom de Pierre Macresse est du 3 février 1813 (il devait avoir 25 ans), chez M^e Madec. Les registres notariés guadeloupéens antérieurs ont en grande partie disparu, n'ayant pas été envoyés en France pendant la période révolutionnaire puis de 1809 à 1812 à l'époque de l'occupation anglaise.

Le sieur Pierre Macresse, tourneur à Pointe à Pitre, dépose aux minutes de M^e Madec un écrit de 1790, signé de Pierre Charles Le Doulx, donnant la liberté à Rozelly. Le notaire transcrit intégralement l'acte remis :

« Je soussigné déclare par la présente déclaration donner à mon fils Emmanuel Rozelly, mon esclave, âgé de 15 à 16 ans, son désistement et sa liberté pour ses bonnes qualités de cœur et la satisfaction qu'il me donne tous les jours par sa bonne conduite et en reconnaissance des bons services et soins qu'il m'a rendus dans ma dernière maladie

¹ La guerre de course en Guadeloupe, XVIIIe-XIXe, Michel Rodigneaux, L'Harmattan, 2006, p. 285-86.

² « Antoine Fuët, corsaire d'Empire », du docteur André Nègre et Généalogie et Histoire de la Caraïbe, n° 62, juillet-août 1994, p. 1108.

que je viens de faire. Il servira dans la compagnie des gens de couleur libres commandée par M. Maldoffe [sic = Mac Duff] pour obtenir son affranchissement. Déclare en outre que je fais cette donation du plus profond de mon cœur. En foi de quoi je lui ai délivré le présent pour lui servir et valoir vers qui de droit. Au Moule le 14 septembre 1790. Signé Pierre Charles Le Doulx. »

Est-ce une nouvelle piste ? Quelles relations y avait-il entre Pierre Macresse et Charles Le Doulx ? Nous l'ignorons mais l'acte ci-dessus demande quelques explications historiques.

Du temps de l'esclavage, pour affranchir un esclave, il fallait, d'une part, payer des droits et, d'autre part, lui assurer de quoi vivre (lopin de terre, une certaine somme, pension pour éducation s'il s'agissait d'un enfant, etc.). On pouvait le faire « gratuitement », comme ici, en lui faisant faire un certain nombre d'années de service dans la force armée.

La Convention abolit l'esclavage par décret du 16 pluviôse an II (04/02/1794) et Victor Hugues apporta le décret d'abolition en Guadeloupe, en reprenant l'île aux Anglais qui l'avait conquise pendant son voyage entre France et Antilles. Quand la France, plus tard, sous le Consulat, par la Paix d'Amiens (25 mars 1802) reprit possession des îles occupées par les Anglais (Martinique en particulier), l'esclavage fut rétabli en Guadeloupe et en Guyane (en Guadeloupe 16 juillet) ou plutôt on revint à la situation antérieure à la Révolution. On exigea alors de ceux qui avaient été affranchis entre 1789 et 1794 de le prouver par document écrit (c'est le cas de Rozelly). Ceux qui ne pouvaient le faire étaient remis en esclavage... Tout cela est une situation scandaleuse passée sous silence par l'histoire officielle.

Les Anglais s'emparèrent de nouveau de la Guadeloupe le 5 février 1810, la France en reprit possession en décembre 1814, les Anglais la reprirent le 10 août 1815 et elle fut de nouveau, et définitivement cette fois, française en 1816.

On peut donc supposer que Rozelly gardait précieusement son acte de liberté mais qu'il souhaitait l'enregistrer « officiellement ». Peut-être travaillait-il avec Pierre Macresse ; il lui aurait alors demandé de déposer l'acte pour lui chez le notaire.

Un autre acte, très bref, le 30 mai 1821 (M^e Waldemar Vincent), est une procuration de Pierre Macresse, tourneur à Pointe à Pitre, à Gabriel Chauvin, ancien négociant à Pointe à Pitre installé à Marseille, pour toucher des héritiers et ayants cause de Guy Barot, de son vivant cabrouetier à Pointe à Pitre, 5 495 livres coloniales que Barot lui devait. Pierre Macresse, tourneur sur bois, devait donc faire, entre autres, des pièces de « cabrouet », ces charrettes servant à transporter les cannes à sucre.

Première génération en Guadeloupe

1 Denis Pierre Eugène MACRESSE

artiste tourneur, propriétaire

o entre le 03/06/1787 et le 08/09/1789 (35 ans au mariage, 52 ans au décès) au Cap Français (Saint-Domingue)

+ 20 d 21/12/1840 Pointe à Pitre, maison du sieur Saint-Martin, rue Sainte Lucie n° 56; 52 ans, propriétaire ; déclaré par François Grenié, 47 ans, et Jean René Hubé, 42 ans, tous deux propriétaires

Cm M^e Waldemar Vincent

x 02/06/1823 Pointe à Pitre, **Cécile Marianne CASSEIN**, fille de Louis Ambroise Geneviève et Marie Louise HUREL

o 07/12/1806 Les Abymes

+ 30/06/1882 Pointe à Pitre

Informations données dans l'acte de mariage du 2 juin 1823 à Pointe à Pitre :

- Monsieur Denis Pierre Eugène Macresse, 35 ans, artiste tourneur, domicilié en cette ville, natif du Cap île Saint-Domingue, fils légitime de M. Pierre Macresse, en son vivant propriétaire en ladite île, et dame Joséphine Elisabeth Hubo, ses père et mère, l'un et l'autre décédés, procédant de son chef comme majeur et n'ayant aucun ascendant.
- Demoiselle Marie Anne Cassein, 16 ans et demi, domiciliée à l'islet à feuille dépendance de cette ville, native de cette ville, fille légitime de feu Mr Louis Ambroise Geneviève Cassein, propriétaire, et de dame Louise Marie Anne Hurel, sa veuve, demeurant audit islet à feuille ³.

A la lecture de la mention « *lecture faite de leurs actes de naissance* », nous aimerions bien avoir celui du futur époux ! Il est douteux cependant que lors de sa fuite du Cap, il ait eu sur lui un extrait de baptême... Nous retrouvons les « erreurs » évoquées au début, nous constatons le changement définitif de patronyme et nous voyons confirmé le fait que notre ancêtre n'avait apparemment aucune idée de l'existence de sa famille dans le pays de Bray.

Les témoins, dont on ne dit pas lesquels sont ceux de l'époux et lesquels de l'épouse, sont :

- Louis Chaix, commis, 37 ans
- Bertrand Biroulet, propriétaire, 45 ans
- Jean Baptiste Bourget, habitant, huissier près le tribunal de cette ville, 34 ans
- Charles François Villoing, commis négociant, 30 ans

Signatures : P^{re} Macresse, Mariane Cassein, V^e Cassein, Mésidat Manpetit, Juston Biroulet, L^s Chaix, Biroulet, Bourget, Villoing fils.

Parmi ces signatures, nous relevons celle de « Mésidat Manpetit ». Elle a 14 ans, c'est une amie de la jeune mariée et dans quelques années vont se marier leurs petits-enfants à toutes deux, Gaston Barzilay et Gabrielle Macresse, nos arrière-grands-parents !

La différence d'âge des époux est importante (35 ans et 16 ans) mais pas autant que celle de la génération précédente en Normandie (43 ans et 18 ans).

Le contrat de mariage, le même jour au matin, établi par M^e Waldemar Vincent, n'en dit guère plus. Les époux s'unissent sous le régime de la communauté, y faisant entrer chacun 3 000 livres coloniales de ses biens et conservant le reste en propre.

Les biens du futur s'élèvent à 60 534 livres argent des colonies : meubles, esclaves, matériaux propres à être employés aux ouvrages de sa profession, « *le tout détaillé énuméré et prisé dans un état annexé aux présentes* »... mais pas recopié pour le registre envoyé à Paris !

Ceux de la future sont ses droits successifs paternels non réglés [ils ne le seront qu'en 1839, après inventaire en 1834, et liquidation et partage en 1836, parce que Marie Louise Hurel veuve Cassein se remarie en 1835 et que ses enfants ne veulent pas signer le règlement de 1836] et « *l'expectative de la succession future de la dame sa mère.* » En avancement d'hoirie, sa mère lui constitue en dot deux esclaves, Mélie, négresse de 15 ans (2 700 livres coloniales) et Céphise, mulâtresse de 4 ans (330 livres).

Le survivant pourra prendre sur la communauté et avant le partage un valet ou servante à son choix, un lit garni et une armoire garnie de ses linges corporels ; en outre,

³ Sur les CASSEIN, voir notre article « Du Béarn aux Antilles, Paul Cassein dit Revenge, enfant illégitime et capitaine de corsaire, sa postérité et l'îlet à feuille (Guadeloupe) » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2014-art26.pdf> et son complément « Paul CASSAIN Inscription maritime, 13P6 (Bayonne) SHD Rochefort, Archives de la Marine » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art35.pdf>.

si c'est elle qui survit, ses bagues, bijoux et joyaux ; si c'est lui, « sa montre et ses armes et équipages de guerre ». C'est une formule habituelle dans les contrats de mariage de l'époque mais nous ignorons si Denis Pierre Eugène s'était ou non engagé : en France ? aux Antilles ? La question reste posée.

Pour rédiger le contrat de mariage, les notaires « *se sont transportés exprès du lieu de leur domicile [...] en la maison de demeure de la dite veuve Cassein, se trouvant sur le dit îlet à feuille situé sur la rade de cette ville Pointe à Pitre* ». A l'occasion du compte de liquidation et partage de la communauté de Louis Cassein avec Marie Louise Hurel et du règlement du succession (M^e Thionville, 09/05/1836), on apprend que la veuve a loué l'îlet à feuille avec dépendances à M. Macresse son gendre, par bail verbal, pour quatre ans et pour 4 324 francs par an, du 1^{er} janvier 1828 au 1^{er} janvier 1832. Mais comme elle est créancière de son gendre de 16 508 francs, il s'agit peut-être du montant de ce bail...

Deuxième génération

Dans les déclarations de naissance des trois premiers enfants, nous retrouvons Charles François Villoing, commis de négociant (puis imprimeur libraire), qui était témoin au mariage, et nous voyons deux fois Jean Joseph Théophile Codet de la Morinière. Ayant cherché à les identifier, nous avons retrouvé dans le recensement de l'an IV (1796) à Pointe à Pitre la famille de Charles Villoing, orfèvre d'une trentaine d'années, avec sa femme de 27 ans, sa belle-sœur Marguerite Pin de 18 ans et deux enfants, François, 6 ans, et Agathe. Et nous nous demandons si cette famille n'a pas recueilli l'orphelin réfugié du Cap. Quant à Codet de la Morinière, il est né à Nantes en 1785, fils d'un capitaine de navire décédé au Port au Prince en 1792, qui connaissait peut-être la famille Macresse à Saint-Domingue. Mais ce ne sont là que des hypothèses probablement invérifiables.

Le 10 février 1824 Pierre Macresse, alors « *marchand menuisier et tourneur* », fait l'acquisition, en l'étude de M^e Waldemar Vincent, pour 2 508 livres coloniales payées le même jour en espèces à Thérèse Lassine veuve Viaud, de la négresse Victoire, blanchisseuse, 34 ans : son épouse Marianne est enceinte de leur premier enfant qui va naître deux mois plus tard. Avec la naissance de neuf enfants, Victoire aura du travail ! L'acte notarié emploie la formule toute faite en l'usage pour achat de biens, qui peut nous choquer aujourd'hui : Victoire est « *bien connue de l'acquéreur qui déclare l'avoir vue, visitée et examinée, pour par lui en faire, jouir et disposer de ce jour et à l'avenir comme de son vrai bien et loyal acquêt.* »

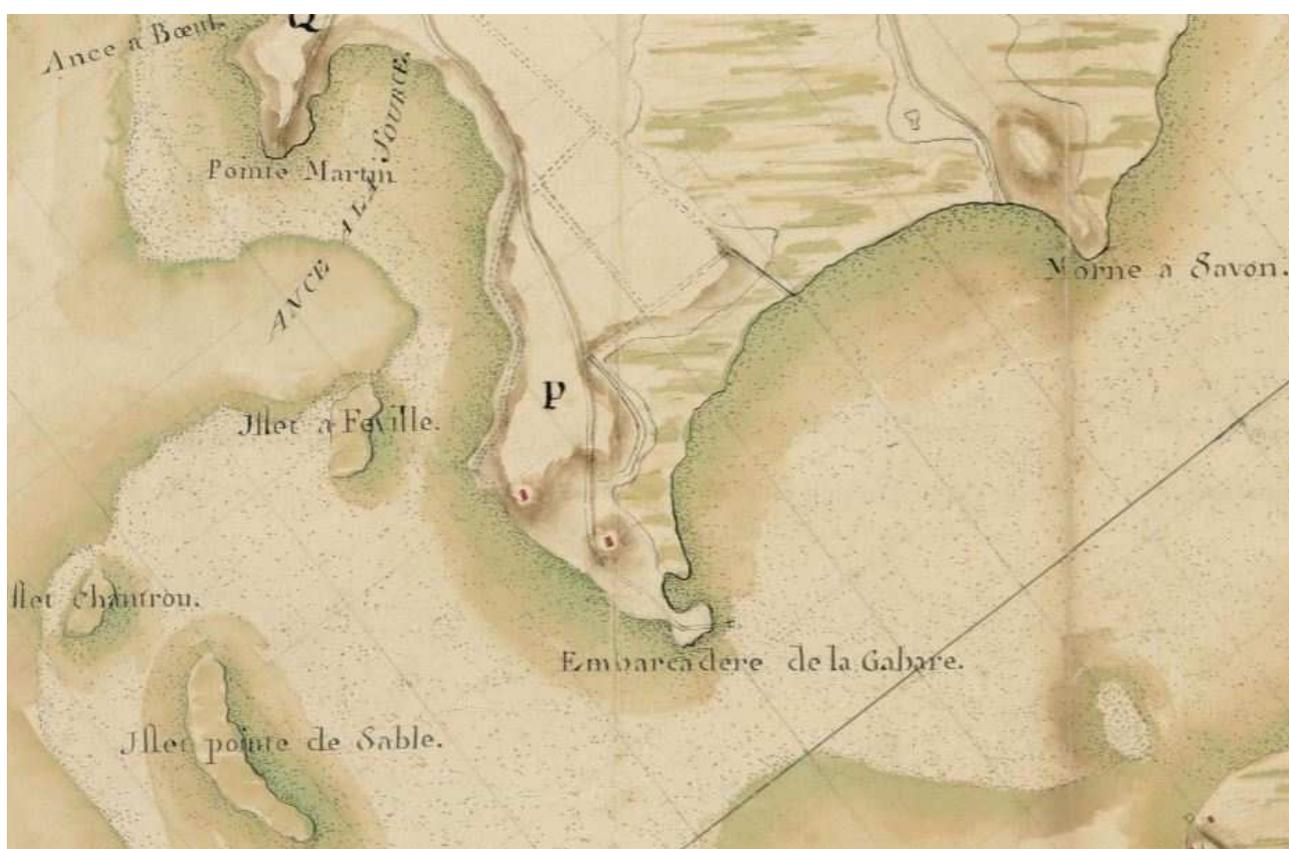
La famille demeure en ville, à **Pointe à Pitre, rue Sainte-Lucie** (aujourd'hui rue Saint-John Perse), dans une maison appartenant à Louis Saint-Martin. L'ancienne rue Sainte-Lucie coupe la rue des Abymes à angle droit, partant du port pour se terminer dans l'ancienne rue des Jardins, aujourd'hui rue Schœlcher, à la hauteur du marché : emplacement idéal pour des activités professionnelles !

Avec l'arrivée d'un troisième enfant, qui va naître en décembre 1827, la maison de la rue Sainte-Lucie devient trop petite et, le 3 novembre, toujours chez M^e Waldemar Vincent, Pierre achète à Mme veuve Jean Jacques Duteil une maison plus grande, dans la **rue des Abymes qui la borne à l'est**, sur un terrain de 25 pieds 9 pouces de façade sur 72 de profondeur (à peu près 8m sur 23m), pour 17 297 francs, dont la moitié payée le même jour et l'autre un an plus tard, le 29 novembre. Mais Pierre garde la location de la maison de Louis Saint-Martin, siège de ses activités professionnelles et demeure du couple des Macresse, l'autre étant le lieu de vie des enfants, comme en fait foi son inventaire après décès. Les enfants successifs naissent rue Sainte-Lucie.

Les îlets

Les affaires vont bien. Pierre Macresse est maintenant « ébéniste et propriétaire » (cité dans un acte de 1838). De 1828 à 1832, Pierre Macresse loue à sa belle-mère, comme nous l'avons dit plus haut, l'**îlet à Feuille**. Puis, le 17 septembre 1836 (toujours en l'étude de M^e Vincent), il fait l'acquisition d'une portion de l'**îlet à Chantreau**, en rade de Pointe à Pitre, pour 3 000 francs qu'il paye immédiatement à Mme Jeanne Desplasse veuve de Guillaume Gautier (lequel l'avait acquis en 1804) et ses deux fils, Pierre Guillaume et Eugène. Mais, pas plus que pour l'îlet à Feuille, ce n'est pas pour y vivre : la famille, qui s'agrandit (six enfants et un mort en bas-âge), vit toujours en ville.

Les îlets ! Si vous consultez un plan de Pointe à Pitre, vous les verrez, nombreux, dans le « Petit Cul de Sac ». Mais vous n'y trouverez les noms ni de l'îlet à Feuille, ni de l'îlet à Chantreau. Le premier s'appelle maintenant « îlet à Petrelluzzi », du nom de la famille qui en est propriétaire depuis un siècle (1904), et le second est une partie de l'actuel îlet Boissard.



http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ulyse/notice?id=FR_ANOM_08DFC133A

Dans notre étude sur l'ascendance antillaise de Saint-John Perse (Alexis Leger), publiée en 1982⁴, nous avons retracé l'histoire de l'îlet à Feuille où le poète dit être né, ce qui est inexact (mais plus joli que de naître à Pointe à Pitre !). Il lui donne le nom, qu'il n'a jamais porté, de « Saint-Léger les Feuilles »... L'îlet appartenait bien alors à la famille Leger (de 1867 à 1895). L'îlet à Feuille est son nom ancien et pendant plusieurs années, il s'est appelé îlet à Cassein car, depuis 1805, il était la propriété de la belle-famille de Pierre Macresse, qui y habitait et y enterrait ses morts. C'est un îlet d'un hectare, tout proche de la Pointe Jarry.

⁴ Dossier 2 du CGHIA (Centre de généalogie et d'histoire des isles d'Amérique).

L'îlet à Chantreau est la partie centrale de ce qui est aujourd'hui l'îlet à Boissard, formé de la réunion de trois îlets. Il est au sud de l'îlet à Feuille et mesurait un demi-hectare.

Ces deux îlets étaient le siège de "chaufourneries" : on y faisait de la chaux qu'on transportait par pirogues pour la vendre en ville.

La portion de l'îlet à Chantreau achetée par Pierre Macresse en 1836 est de 298 pieds $\frac{1}{2}$ de long (1 pied de Guadeloupe = 0,324 m) sur toute la largeur de l'îlet, « à prendre dans la direction de l'ouest, à l'est, à partir de deux mangliers, l'un au nord et l'autre au sud » jusqu'au canal qui sépare l'îlet des vendeurs de celui de Mlle Machère ; elle est donc bornée au nord et au sud par la mer, à l'est par le canal et à l'ouest par la portion de l'îlet que les vendeurs se réservent.

En juin et juillet 1838, chez M^e Waldemar Vincent, sont signées plusieurs main-levées d'inscriptions hypothécaires contre Pierre Macresse pour des hypothèques en 1831, 1832, 1837, ce qui veut dire qu'il a remboursé ses dettes et que, comme nous l'avons dit plus haut, les affaires vont bien. Mais cela ne va pas durer.

Les drames successifs

Le 20 décembre 1840, peu avant Noël, coup de tonnerre : Pierre Macresse meurt à 52 ans. Il décède au 56 de la rue Sainte-Lucie, maison du sieur Saint-Martin. Il laisse à sa veuve sept enfants (un fils est mort en janvier de l'année précédente, à 3 ans), Marie Elmina, Catherine Elmiré, Jean François Léopold, Anne Marie Herminie, Jean Baptiste Eugène, Louis Victor et François Amédée (comme souvent aux Antilles, c'est le dernier prénom qui est le prénom usuel). Rappelons que le grand-père maternel du défunt, François Dubot, était mort à 43 ans en laissant aussi sept enfants.

Aucun n'est majeur : l'aînée a 16 ans et le dernier 9 mois...

Le 5 février 1841, c'est M^e Charles Anatole Leger qui procède à l'inventaire après le décès de Denis Pierre Eugène Macresse (transcription en annexe). Désormais, la veuve et les enfants vivront dans la maison de la rue des Abymes, cessant de louer en plus celle de la rue Sainte-Lucie.

Deux ans après l'inventaire, nouveau coup du sort. Le 8 février 1843, un tremblement de terre frappe Pointe à Pitre à l'heure du déjeuner, quand les feux étaient allumés pour préparer le repas : la ville est détruite et incendiée. La famille Macresse n'a plus de maison. Et Herminie, 11 ans $\frac{1}{2}$, meurt rue de Tascher, actuellement rue Gambetta, où elle était peut-être à l'école.

Près de vingt ans plus tard, en 1862, c'est Victor qui meurt, à près de 25 ans, chez sa mère, rue des Abymes. Il était commis de négociant.

Le 11/01/1864, M^e Alcide Léger établit un acte de notoriété dans lequel Stanislas Guesnon et Jean Paucour DuBois, négociants à Pointe à Pitre, certifient les dates de décès d'Herminie et de Victor Macresse, qui laissent pour seuls héritiers leur mère pour $\frac{1}{4}$ et leurs cinq frères et sœurs ensemble pour $\frac{3}{4}$. A cette époque deux des fils sont mariés.

L'îlet à Chantreau

Marie Anne Cassein veuve Macresse ne peut pas maintenir les activités professionnelles de son mari et elle a besoin d'argent pour élever ses sept enfants.

En 1846, elle décide d'affermier la portion de l'îlet à Chantreau que son mari avait acquise vingt ans plus tôt. Le 13 juillet, elle se rend chez M^e Thionville pour la donner en bail à ferme pour cinq ans à Etienne Ruel, cafetier à Pointe à Pitre.

Cet îlet, de 100 m de long sur 55 de large, est baigné au nord et au sud par la mer et tient à l'ouest à l'îlet à Gauthier et à l'est au canal qui le sépare de l'îlet à Machère.

Le notaire en fait une estimation détaillée, que nous vous épargnerons, en relevant cependant :

- une grande case de 25 m sur 5 comprenant 16 chambres pour le logement des nègres et une grande pour le gèreur (3 600F) ;
- un magasin à chaux de 13 m sur 7 pouvant contenir 3 500 à 4 000 hectolitres de chaux (5 000F) ;
- cinq pirogues, dont une grande avec grande voile et avirons pour le charroi des bois, deux à quatre avirons pour la pêche des roches ; deux pour le charroi de la chaux en ville (1 700F) ;
- grappins, haches pour la coupe des bois, houes, pelles, 116 sacs neufs, et :
- 18 esclaves, dont Félix, le patron, 33 ans, et les autres de 19 à 41 ans.

Les bailleurs restent devoir à M. Rabeau, entrepreneur à Pointe à Pitre, 1 100 hectolitres de chaux qu'il faudra lui livrer.

L'îlet est estimé 28 059 francs, dont 17 400 pour les esclaves et il est affermé 6 000 francs par an, payables par 12^e, soit 500 francs chaque mois. Mais « dans le cas où l'émancipation des esclaves serait proclamée à la colonie, le bail sera annulé. » L'émancipation aura lieu deux ans plus tard !

Marie-Anne Cassein veuve Macresse cherche donc à se débarrasser de l'îlet qui ne vaut plus rien, sans esclaves pour faire et transporter la chaux. Elle ne peut le faire que le 24 mai 1852 en le cédant pour 6 000 francs (le prix du bail d'une année six ans plus tôt !) à Pauline Denard.

L'abolition de l'esclavage en 1848

Nous venons d'évoquer l'émancipation et ses conséquences pour la famille Macresse.

Un recensement de Pointe à Pitre en 1847 a été miraculeusement retrouvé « en morceaux » dont un à Paris que nous avons pu dépouiller et saisir avant son envoi aux archives départementales de Guadeloupe : ce fragment portait sur la lettre M et commençait par la veuve Macresse ! L'intérêt exceptionnel de ce document est que, à côté du prénom des esclaves est porté, en rouge, le nom qui leur a été attribué lors de l'émancipation et le numéro de leur inscription dans le registre des « nouveaux libres »⁵.

L'adresse portée est rue de la Loi (actuelle rue Bébian, parallèle à la rue Frébault - ancienne rue des Abymes - dont elle est séparée par deux autres rues parallèles), maison Lamarre : la maison de la rue des Abymes qui, comme nous allons le voir, avait été détruite par le tremblement de terre de 1843, ne devait pas encore être reconstruite et ils devaient être en location rue de la Loi.

⁵ Voir notre article « Le recensement de 1847 à la Pointe à Pitre (1839) », p. 93 du Florilège d'Archives, Archives départementales de la Guadeloupe.

L'acte est signé par la veuve Macresse le 22 octobre 1847. On trouve bien toute la famille, tous nés à Pointe à Pitre, avec la confirmation que le dernier prénom est celui d'usage : Vve Macresse, 41 ans, Elmina, 24, Elmire, 22, Léopold, 20, Eugène, 14, Victor, 11, Amédée, 7.

La liste des esclaves comprend leur numéro matricule, leur nom (en fait un prénom seulement, le sexe, l'âge, la couleur (N pour noir et R pour rouge, c'est à dire métis), le numéro et le nom donné dans le registre des Nouveaux libres et, éventuellement, l'emploi.

On retrouve Victoire, la blanchisseuse achetée en 1824. Elle avait alors 34 ans et elle en a 57. Elle tardera à s'inscrire sur le registre des Nouveaux libres puisqu'elle ne le fait que le 1^{er} juillet 1850 (n° 3071). Elle est toujours blanchisseuse, dite native du Gosier et âgée de 59 ans, et on lui attribue le patronyme de FANOR.

Il s'y ajoute Barthélemy, 45 ans, qui est infirme ; quand il s'inscrit le 7 juillet 1849 (n° 2843) à 46 ans, est dit natif de Sainte Anne, « poulieur »⁶, et il est appelé VOUVRAY (l'officier d'état civil de Pointe à Pitre a beaucoup utilisé le dictionnaire des communes et les termes géographiques pour l'attribution des noms). Un autre esclave, Valantin, 43 ans, est « marron » [en fuite] à la Dominique, île voisine, mais il revient s'inscrire le 20 octobre 1849 (n° 2875), à 44 ans ; il est charpentier et on le nomme ou il choisit de se faire appeler... ROSEAU (capitale de cette île) ! Tous trois sont noirs.

Et puis il y a toute une famille métisse à qui on attribue le patronyme BULGAR, deux jeunes femmes et leurs enfants : Céphise, 27 ans, avec Léonce, 6 ans, Léoncie, 3 ans, et Armand, 8 mois ; Louisa, 25 ans, avec Marie Ernestine, 5 ans, Louise Marie, 3 ans, et le petit Henry, 2 ans, dont le nom est barré, avec la précision qu'il est mort le 7 octobre 1848 à 7 heures du soir.

Or dans le registre des Nouveaux libres de Pointe à Pitre, nous avons retrouvé toute la famille BULGAR, beaucoup plus importante, composée de 16 personnes, tous demeurant à Pointe à Pitre où ils sont nés, sauf le premier (n° 832 à 847). Comme nous le supposions, Céphise et Louisa étaient sœurs. Le 7 octobre 1848 se présentent Adonis, 45 ans, pêcheur, né à Trois Rivières, et Cétout, 49 ans, cuisinière, tous deux de parents inconnus. Ils reconnaissent pour leurs enfants (qu'ils légitimeront par leur mariage le 8 janvier 1851) Céphise, 27 ans, Louisa, 25 ans, Zélie, 19 ans, toutes trois ménagères, Léonie, 16 ans, couturière, et Louis, 28 ans, chauffournier (un de ceux de l'îlet à Chantreau). Céphise reconnaît Léonce, 6 ans, Léoncie, 3 ans et Armand, 8 mois (le 8 juin 1854, par leur mariage, Auguste Vernalou, tonnelier, 33 ans, et Céphise Bulgar, alors blanchisseuse, aussi 33 ans, reconnaîtront et légitimeront les trois enfants, après contrat de mariage le 26 mai chez M^e Johanneton). Louisa reconnaît Marie Ernestine, 5 ans, Louise Marie, 3 ans, et Henry, 2 ans. Zélie reconnaît Marie Julie, 2 ans et Amélia, 10 mois. Enfin Léonie reconnaît Jules Charles, 10 mois. « *En conséquence nous avons donné à ces seize personnes le nom patronymique de BULGAR.* »

La maison à Pointe à Pitre

Pour garantir Pauline Denard, qui acquiert l'îlet à Chantreau en 1852, de tous troubles, la veuve et les héritiers avaient dû hypothéquer la maison où ils habitaient, rue des Abymes, « *qui la borne à l'est* », que son mari avait achetée en 1827 de Mme veuve Duteil.

La **rue des Abymes** qui, depuis 1862, s'appelle rue **Frébault** (nom donné en l'honneur du gouverneur de la Guadeloupe en poste, qui avait beaucoup fait pour le développement de la ville en aménageant son port), part du quai, passe près du marché et traverse la ville du sud au nord.

⁶ Fabricant de poulies.

Quand l'aîné des enfants Macresse, Pierre Léopold, se marie en 1857 (contrat de mariage chez M^e Charles Anatole Leger, 03/02/1857), les biens du futur époux ne sont que ses droits indivis non encore réglés ni liquidés sur la succession de son père, qui ne sont plus que le terrain et la maison de la rue des Abymes, les autres biens ayant été « *employés ou aliénés pour le besoin de la famille et spécialement pour la reconstruction de la maison en question, détruite dans la catastrophe du 8 février 1843, de sorte que l'immeuble de la rue des Abymes représente aujourd'hui tout ce qui reste de la communauté et succession.* » Il s'y ajoute divers meubles estimés 3 000F. La future épouse, Léopoldine de Traversier, n'est guère mieux lotie : elle a un trousseau de 600F et 3 000F de ses épargnes et économies.

En 1864, dans un acte d'emprunt que nous verrons plus loin et pour l'hypothèque sur terrain et maison de la rue des Abymes, la description et l'origine de la propriété sont données avec précision. Nous ne reviendrons pas sur cette dernière, que nous connaissons, et nous avons confirmation que l'ensemble est resté indivis entre la veuve et les enfants depuis la mort du père en 1840 et qu'ils ont reconstruit la maison « de leurs deniers » après le tremblement de terre. La maison est à l'actuel n° 28 de la rue (autrefois n° 20), sur un terrain de 8m 363 de façade sur 23m de profondeur : cour où se trouvent cuisine, case à eau et dépendances. Elle est en mur jusqu'au premier cordeau (en 1827, elle était en mur jusqu'au deuxième cordeau) et le reste en charpente, couverte en ardoises, de deux étages et un galetas, au-dessus du rez-de-chaussée, avec un balcon de fer au premier étage sur la rue et une terrasse au même étage sur le derrière. C'est le modèle classique de maisons de Pointe à Pitre, comme on en voit encore quelques-unes, telle la maison Mathé de la Place de la Victoire, mais elle avec balcon aux deux étages et actuellement couverte en tôle ⁷.

Les propriétés voisines étaient, lors de l'achat de 1827, celles, au nord, de Françoise Blanc, avant veuve Bourdeaux, et les enfants Bourdeaux, au sud « la venderesse » et Rose et Mariette Hortense, femmes de couleur, à l'ouest feu Auguste Gellibert,. En 1857 les voisins étaient Mme Maugendre au nord, M. Gardemal et la maison de commerce de MM Armand Bourdineau et Compagnie au sud, M. Allègre à l'ouest (remplacé par MM Lachapelle et Jean Baptiste Monfils en 1860). En 1864 au nord la maison de Paul Fresia, au sud celle de Mme Soucaret. Les voisins ont donc changé au long des années mais les Macresse sont toujours là.

Le 18 juillet 1871 ce n'est pas un tremblement de terre mais un incendie qui détruit de nouveau la maison de la rue Frébault. Nous en reparlerons.

Les difficultés financières

Nous avons vu que la veuve Macresse avait dû hypothéquer le terrain et la maison de la rue des Abymes en 1852. Elle et ses enfants ne vont cesser de faire de nouveaux emprunts, toujours fidèlement remboursés, et qui reposent tous sur des hypothèques de la maison.

Le 4 mai 1857 (M^e Gardemal), emprunt auprès de M. Coby, commerçant, de 2 480 francs remboursables en vingt-quatre termes mensuels.

Nouveau prêt, de 2 140 francs, consenti par Maurice Lapierre, propriétaire au Lamentin, et nouvelle hypothèque sur la maison le 3 septembre 1860 (M^e Auguste Thionville). Marie Euphrasie Baimbridge veuve Lapierre en donnera quittance le 26 septembre 1865 (M^e Alcide Leger) et, dans le même acte, François Sanchez donne quittance d'un autre prêt, de 2 500 francs, fait le 1^{er} juillet 1862.

⁷ Patrimoine des communes de la Guadeloupe, Flohic éditions, p. 208.

Ces emprunts successifs à des particuliers, commerçants et commissionnaires, ne suffisent pas et, le 29 septembre 1864, Mme veuve Macresse et ses enfants demandent à la Société du Crédit Foncier Colonial un prêt de 10 000 francs, remboursable en 20 ans, qui leur sera accordé le 19 février 1865 (M^e Alcide Leger). C'est cet acte qui donne la description de la maison vue plus haut.

La Société du Crédit Foncier Colonial (CFC). L'incendie de 1871

Marie Anne Cassein veuve Macresse fait donc appel au CFC en 1864 et, nous le verrons, son fils Eugène fait de même, la même année.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être que nous avons expliqué ce qu'était le CFC dans le n° 10 des « "Ancêtres Antillais » », de mai-juin 1978. Mais il est sans doute nécessaire de le rappeler brièvement ici.

La Banque de la Guadeloupe avait été créée en 1851, avec un capital formé du huitième de la rente à 5% de l'indemnité coloniale (accordée aux anciens propriétaires d'esclaves). Elle faisait des prêts sur récolte à court terme aux propriétaires. Le 24 octobre 1860 fut créé le Crédit Colonial, organisme financier pour des prêts à long terme, qui devint Crédit Foncier Colonial en 1863. Il pratiquait des prêts hypothécaires sur dix ans aux propriétaires, au taux de 8% plus 1,20% de frais d'administration. Les emprunteurs, déjà endettés auprès de commissionnaires qui pratiquaient parfois des taux de 18%, ne pouvaient en général pas rembourser et le CFC faisait vendre les propriétés aux enchères.

Mais, le 18 juillet 1871, grand incendie à Pointe à Pitre. Nous en reparlerons plus loin. La rue Frébault, ancienne rue des Abîmes, est dans le périmètre des maisons détruites.

La veuve Macresse née Cassein et ses belles filles font partie de ceux qui reçoivent des secours à la suite de l'incendie :

- Le 3 novembre 1871, un premier secours de 450 F à la veuve Eugène Macresse (c'est Man-Ninie) ;
- Le 9 juillet 1872, dans la répartition de 55 000 francs remis par l'évêque de Basse Terre pour les « incendiés indigents de Pointe à Pitre, en 846 parts de 65 F : 3 parts à chacune des trois veuves Macresse (née Cassein ; veuve Léopold et veuve Eugène) ;
- Le 15 juillet 1872 dans un « *Etat des primes de secours aux propriétaires nécessiteux pour reconstruire leurs maisons détruites dans l'incendie du 18 juillet 1871* » (un an donc après l'incendie) figure « *Macresse veuve née Hurel* » (sic, erreur pour Cassein, dont la mère est Hurel) » pour la maison « *détruite rue Frébault et reconstruite rues Frébault et de l'Ancien Canal* » ; valeur de la propriété 18 000 F ; secours à accorder, 45 400 F en 3 tiers de 1 800 F dont le premier est versé le 7 juillet 1873 ⁸.

Mais ces secours sont insuffisants ou tardifs et Marie Anne Cassein veuve Macresse, ses enfants et petits-enfants doivent contracter un nouvel emprunt au près d'Honoré Rodrigue, négociant à Pointe à Pitre, de 1 088 francs, à rembourser dans un an en un seul terme, avec affectation du terrain rue Frébault de 8 mètres de façade sur la rue, « avec débris de construction d'une maison détruite dans l'incendie » ⁹. Cet emprunt est du 24 janvier 1872 et le même jour le CFC donne quittance aux consorts Macresse des 1 161 francs, provenant de cet emprunt, pour le second semestre de la 7^e annuité et le 1^{er} de la 8^e annuité de leur emprunt.

⁸ Gazette de la Guadeloupe 15 juillet 1872, n° 56.

⁹ M^e Alcide Leger.

Le 7 décembre 1872, le CFC donne main levée au profit de la succession Macresse de l'inscription prise en 1865, en gage du prêt de 10 000 francs, sur la maison de 2 étages de la rue Frébault détruite par l'incendie.

Mais il faut attendre jusqu'au 30 juin 1877 (M^e Alexis Leger substituant Alcide) pour que les consorts Macresse donnent quittance à Arthur Durand du solde du prix du terrain, soit 7 331 francs, les intérêts ayant été régulièrement versés, que Honoré Rodrigue donne quittance aux consorts Macresse des obligations souscrites, que Eugénie Latour Dubar veuve d'Eugène Macresse donne main levée à Arthur Durand de son hypothèque légale sur l'immeuble de la rue Frébault et qu'enfin il y ait radiation au bureau des hypothèques pour l'emprunt contracté en 1864 auprès du CFC.

Enfin la situation financière est apurée et Marie Anne Cassein veuve Macresse peut cette fois prêter de l'argent et non en emprunter : le 4 juillet 1877 Louis Terrac et son épouse Wistern-Amélia Duvagny reconnaissent lui devoir 1 460 francs qu'elle vient de leur prêter « *pour les aider dans leurs besoins et affaires* », à rembourser dans un an et sans intérêts mais avec intérêts de 10% par an en cas de retard.

Les veuves Macresse

Les deux filles Macresse, qui sont les aînées, Elmina et Elmire, restent célibataires et meurent à 60 ans ou plus. Ce sont les trois garçons qui se marient, mais tous les trois vont mourir avant leur mère, laissant des veuves avec jeunes enfants.

Marianne CASSEIN s'est retrouvée veuve en 1840 à 34 ans, avec 7 enfants, après 17 ans de mariage (elle est morte en 1882) ;
sa belle-fille Léopoldine de TRAVERSIER en 1867, à 29 ans, avec 2 enfants, après 10 ans de mariage ;
sa deuxième belle-fille, Eugénie LATOUR DUBAR, en 1870, à 27 ans, avec 6 enfants, après 9 ans de mariage (elle quittera la Guadeloupe en 1911) ;
la troisième, Elvina MONCHÉRY PAUL, en 1878, à 27 ans, avec 2 enfants, après 7 ans de mariage.

Quand on consulte les actes notariés, il faut donc bien s'assurer qu'on ne se trompe pas de personne si on trouve une « Mme veuve Macresse » !

Les héritiers de Marie Anne Cassein veuve Macresse

Le 30 juin 1882, Marianne Cassein veuve de Pierre Macresse meurt à Pointe à Pitre. Elle a 75 ans et a survécu plus de 40 ans à son mari. M^e Alcide Leger établit le 12 novembre suivant par acte de notoriété la liste des héritiers pour la succession, d'après la déclaration de Joseph Marie Marc Brugère, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bureau de première classe en retraite, et Paulin Arthur Manpetit, vérificateur des contributions. Rappelons que Mésida Manpetit est une amie d'enfance de Marie Anne Cassein (elle était présente à son mariage). M. Brugère est le mari de sa nièce Ermance Elisabeth, fille de son frère aîné Pierre Beauséjour Manpetit, et Paulin Arthur est le plus jeune frère de Mme Brugère. Ces deux messieurs, qui ont 56 ans et 47 ans et qui sont contemporains des enfants Macresse, connaissent donc bien toute la famille et peuvent valablement témoigner de sa composition, soit douze héritiers, tous du nom de Macresse :

- 1 Louise Marie Anne appelée en famille Elmina, majeure, 1/5^e
- 2 Catherine appelée en famille Elmire, majeure, 1/5^e
- 3 Jean Baptiste François Alexandre et

- 4 Marie Madeleine Cécile,
tous deux majeurs issus du mariage de Léopold Macresse et Elisabeth Alexandrine Léopoldine de Traversier, aujourd'hui sa veuve, héritiers conjointement pour 1/5^e par représentation de leur père décédé
- 5 Anne Marie Victoire Léontine, majeure
- 6 Irène Victorine Marie, mineure
- 7 Marie Louise Françoise Gabrielle, mineure, épouse de Gaston Barzilay
- 8 Marie Eugénie Adrienne, mineure
- 9 Joseph André Eugène, mineur, et
- 10 Jeanne Marie Alice, mineure
tous les six issus du mariage de Jean Baptiste Eugène Macresse et Marie Eugénie Latour Dubar aujourd'hui sa veuve, héritiers conjointement pour 1/5^e par représentation de leur père décédé
- 11 Marie Françoise Elvina et
- 12 Marie Anne Marthe,
ces deux dernières mineures, issues du mariage de François Amédée Macresse et Marie Elvina Montchéry, tous deux décédés, héritiers conjointement pour 1/5^e par représentation de leur père

Enfants de Pierre MACRESSE et Marianne CASSEIN

- 1 Louise Marie Anne dite Elmina MACRESSE
o 05/04/1824 déclaré 30/11 Pointe à Pitre, rue Sainte Lucie, maison qu'occupe le père, artiste tourneur qui déclare la naissance, accompagné de Jean Joseph Théophile Codet de la Morinière, sous-garde magasin de la marine, et Charles François Villoing, commis
+ 1886/ (sans alliance, sans postérité)
- 2 Catherine dite Elmiere MACRESSE
o 20/02 d 10/06/1826 Pointe à Pitre, rue Sainte Lucie, maison qu'occupe le père, propriétaire, et qui appartient à Mr Louis Saint Martin; témoins, Pierre Laporte, huissier près le tribunal de première instance, et Charles François Villoing, commis de négociant
+ 09/05/1886 Pointe à Pitre, rue Frébault, maison du sieur Pierre, où elle demeurait (sans alliance)
Notoriété après décès par M^e Adolphe Cicéron 23/11/1886 avec liste des héritiers : sa sœur Elmina pour ¼ et ses neveux et nièces, enfants de Léopold, d'Eugène et de François Amédée
- 3 Léopold Pierre MACRESSE
commis de négociant (1857) puis négociant à Pointe à Pitre
prénomé Jean François Léopold dans les actes de 1841 et 1883
o 13/12/1827 d 11/04/1828 Pointe à Pitre, rue Sainte-Lucie; père propriétaire, tourneur; témoins, Jean Joseph Théophile Codet de la Morinière, officier d'administration de la marine, et M. Charles François Villoing, imprimeur libraire
+ 26/08/1867 Pointe à Pitre rue Frébault, 39 ans
Inventaire après décès 26/11/1867, M^e Alcide Léger
Cm M^e Charles Anatole Leger 03/02/1857
x 04/02/1857 Pointe à Pitre, Elisabeth Léopoldine Alexandrine de TRAVERSIER, fille de
+ Jean François (+ 12/06/1855 Petit-Bourg, capitaine en retraite) et Louise Antoinette de VENOIS d'HATENTOT, demeurant à Pointe à Pitre
o 17 d 25/05/1838 Morne à l'eau
appelée « tante Léo » par ses neveux, enfants de François Amédée

M^e Gabriel, 27/03/1903 : alors à Paris
+ 24/06/1909 Paris 14^e ; rentière ; décédée en son domicile rue Vercingétorix 219

4 fils anonyme

+ 06/09/1830 Pointe à Pitre, 10 mois; père tourneur

5 Marie Anne Herminie MACRESSE

o 27/07 d 08/09/1831 Pointe à Pitre rue Sainte-Lucie; père 44 ans, tourneur et propriétaire; témoins Jean François Léopold de Traversier, 38 ans, et Louis Frédéric Frédo de La Quintinie, 29 ans, tous deux propriétaires au quartier de la Baie Mahaut
+ 08/02/1843 Pointe à Pitre, rue de Tascher (tremblement de terre)

6 Jean Baptiste Eugène MACRESSE

négociant à Pointe à Pitre

o 22/09/1833 Pointe à Pitre ; transcription le 01/02/1861 sur le registre de Pointe à Pitre de l'acte homologatif de l'enquête reçue le 15/01/1861 par M^e de Jorna après jugement du 08/01/1861, sur demande de sa mère veuve ; transcrit aussi sur le registre de 1833 sur le registre conservé à la mairie [acte demandé pour se marier]

+ 19/12/1870 Pointe à Pitre, rue d'Arbaud [aujourd'hui rue Achille René Boisneuf], maison dame veuve Questel où il demeurerait; négociant, 37 ans; déclaré par Louis Cafiéro, 27 ans, commis de négociant demeurant rue de la Martinique, et Aymar Brumant, 25 ans, aussi commis de négociant, demeurant rue Frébault

(+) cimetière de Pointe à Pitre

Cm M^e Garny de la Rivière, Marie Galante, 10/02/1861

x 11/02/1861 Pointe à Pitre, **Marie Eugénie LATOUR DUBAR**, fille de Joseph et + Marie Victoire Irène MELSE ¹⁰

en famille **Man-Ninie** pour ses petits-enfants et arrière-petits-enfants à Dakar

o 02/01/1843 Grand Bourg de Marie Galante

+ 21/10/1932 Dakar (Sénégal)

(+) Dakar cimetière de Bel Air

7 Émile Pierre Joseph MACRESSE

o 02 d 12/11/1835 Pointe à Pitre, rue Sainte Lucie; père propriétaire

+ 08/01/1839 Pointe à Pitre

8 Louis André Victor MACRESSE

commis de négociant

o 22 d 30/12/1837 Pointe à Pitre rue Sainte-Lucie; père propriétaire

+ 03/11/1862 Pointe à Pitre, rue des Abymes, chez sa mère (sans alliance)

9 François Amédée MACRESSE

gérant d'habitation

o 21 d 27/03/1840 Pointe à Pitre, 10 rue Sainte-Lucie; père propriétaire

+ 31/03/1878 Pointe à Pitre, 28 ans, domicilié à Petit Bourg; décédé maison du sieur Pierre, rue de l'ancien canal [aujourd'hui rue Barbès]; déclaré par Jacques Ballet, 36 ans, pharmacien rue Frébault, allié du défunt, et Michel Hippolyte Brumant, 35 ans, négociant, demeurant rue Henri IV

Cm 07/09/1870 M^e Jean Baptiste Lacroix

¹⁰ Sur sa famille voir « FAMILLE DELATOUR JEAN (Martinique, Marie Galante, Guadeloupe) », GHC 3, mars 1989, pages 21 à 26 <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc003/som03.html>.

x 10/09/1870 Petit Bourg, Marie Elvina MONCHÉRY PAUL (ou PAUL MONCHÉRY), fille de + Jean Baptiste Michel Adolphe (+ 02/12/1865 Lamentin) et + Marie Angélique Laure PAUL (+ 07/04/1854 Le Moule)
o ca 1851 Saint François
+ 27/05/1880 Petit Bourg ; habitation la Sausaye section du Centre ; veuve, 35 ans, née à Saint François et domiciliée au Lamentin

Troisième et dernière génération

1.3 Léopold Pierre MACRESSE x 1857 Elisabeth Léopoldine Alexandrine de TRAVERSIER

Léopold est mort le 26 août 1867 et l'inventaire après décès est dressé par M^e Alcide Leger trois mois plus tard (seul l'intitulé de l'inventaire a été recopié pour l'envoi en France). Sa veuve est tutrice de leurs deux enfants mineurs, Jean Baptiste Alexandre et Victoire Cécile. Leur subrogé tuteur est leur oncle paternel Jean Baptiste Eugène Macresse, négociant à Pointe à Pitre.

Le 11 août 1867 la « veuve Pierre Léopold Macresse » crée avec Joseph Henri Victor Anquetil une société sous le nom « V. Anquetil et Cie », avec apport de 3 250 francs chacun, en commandite seulement pour la première (M^e Alcide Leger).

Comme pour Man-Ninie, sa belle-sœur, veuve d'Eugène Macresse (nous allons le voir plus loin), on trouve chez les notaires de nombreux actes de procurations, obligations, quittances, de la veuve de Léopold Macresse, mais pas dans la même étude pour les deux belles-sœurs. Léopoldine a pour notaire l'étude de M^e Cicéron (1878-1900) suivi de M^e Gabriel (1900-1912). Nous le signalons mais n'avons pas suivi ses affaires.

En 1903, Léopoldine quitte la colonie pour aller habiter en France, à Paris (M^e Gabriel, 08/03 et 24/04/1901), avec Cécile, sa seule enfant survivante.

1 Jean Baptiste Alexandre MACRESSE

prénomé Jean Baptiste François en 1886 et Alexandre en 1890
commis de négociant (1886) ; principal employé de la maison de commerce A. La Barde et Cie, négociants à Pointe à Pitre (M^e Cicéron 25/04/1890)
o 11 d 12/02/1858 Pointe à Pitre, rue de la Martinique [maintenant rue Delgrès]
+ 19/07/1894 Pointe à Pitre ; célibataire, employé de commerce, 55 ans ; décédé maison de la dame veuve Rogues, où il demeurait ; déclaré par Louis René Hippolyte Questel, 48 ans, comptable, et Arthur Rogues, 35 ans, employé de commerce sans alliance ni postérité

2 Marie Madeleine Cécile dite Victoire Cécile MACRESSE

o 12 d 14/11/1859 Pointe à Pitre rue des Abymes
+ 19 d 21/03/1946 Paris XVIe (mention marginale sur l'acte de naissance) ; en son domicile rue Antoine Boucher 6

1.9 François Amédée MACRESSE x 1870 Marie Elvina MONCHÉRY PAUL

Amédée, le dernier enfant, n'est pas commerçant comme ses frères mais gère d'habitation, ce qui veut dire qu'il changeait de domicile au gré des emplois. Un acte de 1870 le dit domicilié à Grand Bourg de Marie Galante puis son fils aîné naît en 1871 à Capesterre, habitation Grand Rivière, et meurt en 1872 à Petit Bourg, habitation Roujol.

Nous ignorons l'existence de sa première fille Elvina, née à la Goyave. Les informations généalogiques sur elle viennent de Mme Roger Ruillier, belle-fille de Marthe

Macresse, qui les a confiées à Huguette Ruillier-Voillaume ¹¹. Marthe, précisément, la dernière fille, naît à Pointe à Pitre en 1875 mais ses parents demeurent à l'Anse Bertrand. Elle s'est fiancée à 19 ans avec Robert Ruillier, du même âge qu'elle, avant le départ de celui-ci pour faire ses études de médecine à Paris.

Quand Amédée décède à Pointe à Pitre en 1878, on précise qu'il habite au Petit Bourg. Il est venu (en déplacement familial ou autre ? ou parce qu'il était malade ?) chez sa sœur Elmire qui habitait maison du sieur Pierre où elle mourra en 1886. La différence d'adresse ne doit pas nous tromper (rue Frébault, anciennement des Abymes, pour Elmire, rue de l'Ancien Canal, aujourd'hui Barbès pour Amédée). La maison du sieur Pierre était sans doute à l'angle des deux rues.

1 Jérôme Ludovic François Léopold MACRESSE

o 09 d 10/08/1871 Capesterre, habitation Grand Rivière
+ 25/04/1872 Petit Bourg, habitation Roujol, 8 mois

2 Marie Françoise Elvina dite Vivine MACRESSE

o 26 d 29/05/1873 La Goyave ; maison principale de l'habitation La Sarcelle, section La Rose ; père domicilié au Petit Bourg et résidant à la Goyave
+ /1920

Cm M^e Cicéron

ax 19/04/1898 Pointe à Pitre, James Darcy VAN ROMONDT, représentant de commerce à Pointe à Pitre, domicilié à Philisbourg, partie néerlandaise de l'île Saint Martin, fils de
+ Diederick Christian (+ 15/10/1865 Saint Claude) et Clémence Elisabeth Edwige MERY DARCY domiciliée à Philisbourg

o 25/06/1865 Philisbourg, Saint Martin
+ 14/08/1899 Paris 7^e

bx 12/04/1907 Manhattan, New York ¹², Louis Pierre Arthur dit Mignon ROGUÈS, fils de Jules Arthur et Amélie Jeanne Louise DUFFOUR ¹³

o 21 d 24/10/1883 Pointe à Pitre

bx 20/12/1920 Pointe à Pitre, Marguerite RUIILLIER, fille de Charles Stéphane, administrateur d'habitations et Noémie dite Nono NÉRON de SURGY

o Anse Bertrand

+ lors du cyclone du 12/09/1928 dans le raz de marée des Saintes, avec sa mère

3 Marie Anne Marthe MACRESSE

partie pour France avec ses trois enfants en juillet ou août 1910 : le 27/07/1910, « sur le point de s'absenter de cette colonie », elle donne procuration à René Ruillier, notaire à Pointe à Pitre ; le 02/08/1911, après son décès, René Ruillier, au nom du tuteur des 3 orphelins, met en vente aux enchères publiques la petite propriété Saint Jacques, ci-devant Sainte Marie, dans les hauteurs du Petit Bourg (2 hectares, avec maison meublée), achetée en 1904 (M^e Graëve)

o 07 d 14/01/1875 Pointe à Pitre (parents habitants l'Anse Bertrand)

+ 15 d 16/12/1910 Paris XV^e, où elle se trouvait momentanément

Cm M^e Evremont Michelon 22/11/1900

x 23/11/1900 Pointe à Pitre, Robert Henry RUIILLIER, médecin au Port Louis (puis à Pointe à Pitre), fils de + Hippolyte et + Nancy de LACROIX

¹¹ Voir « La famille Ruillier et ses alliés, 12 générations en Guadeloupe » d'Huguette Voillaume, GHC 1990 (épuisé).

¹² http://www.familysearch.org/Eng/Search/IGI/individual_record.asp?recid=100316373392&lds=1®ion=11®ionfriendly=North+America&frompage=99

¹³ Noms des parents, date et lieu de naissance et de mariage, Pierre Botreau Roussel Bonnetterre, pbotreau1 sur Geneanet.

o 10/02/1875 Port Louis

+ 20/07/1908 Pointe à Pitre, 33 ans

notoriété après son décès M^e Graëve 17/08/1908 : seuls héritiers chacun 1/3 ses trois enfants mineurs, Marie Marc Jacques o 28/09/1901, Marie Charles Roger

o 28/07/1903, Marie Frédérique o 05/04/1907

Robert laissa « une veuve inconsolable et trois chérubins adorés » et Marthe mourut deux ans après lui. Les trois enfants, orphelins, furent élevés par « cousine Cécile Macresse » (1.3.2)

Les ponts coupés

Nous ignorions totalement, avant de faire des recherches généalogiques, l'existence de la postérité des deux frères d'Eugène Macresse, l'aîné, Léopold, et le dernier, Amédée.

Nous ne savons pas s'il y eut une brouille familiale et, dans ce cas, quelle en serait la raison ou bien si la cause en est le départ de Man-Ninie, Eugénie Latour Dubar veuve d'Eugène Macresse, en 1911 pour rejoindre à Dakar sa fille, jeune veuve avec enfants de Gaston Barzilay.

Il est vrai qu'Amédée est mort en 1878, sept ans seulement après son mariage, et sa veuve deux ans plus tard, à 35 ans. Les deux orphelines, nées en 1873 et 1875, ont dû être recueillies par leur tante Léopoldine (dite Tante Léo), veuve de Léopold Macresse et mère de Cécile.

Les relations semblent avoir été entièrement coupées avec la famille d'Eugène, l'autre frère, ou, si Man-Ninie les a conservées, elle n'en a jamais rien dit, à notre connaissance. Quant elle est partie pour le Sénégal, il ne restait de ses neveux et nièces que Cécile Macresse, la fille de Léopold, qui éleva ses trois neveux orphelins, enfants de Marthe Macresse et Robert Ruillier.

Cécile, née en 1859, était la cousine germaine, un peu plus âgée, de Tante Mayotte, Man-Gaby et Nainaine et elle est morte à Paris en 1946. Apparemment, personne ne le savait parmi les descendants de Man-Ninie... et les descendants Ruillier de Marthe ignoraient tout autant l'existence d'une nombreuse descendance apparentée en Afrique.

1.6 Jean Baptiste Eugène MACRESSE x 1861 Marie Eugénie LATOUR DUBAR

L'acte de mariage

Le 11 février 1861, quand ils se marient, Eugène Macresse, alors commis de négociant, a 36 ans et n'a plus que sa mère (il avait 7 ans à la mort de son père); Eugénie Latour Dubar en a 18 et elle n'a plus que son père (elle avait 13 ans à la mort de sa mère et a été élevée en fait par sa grand-mère maternelle).

Leurs témoins sont:

- Auguste Larrouy, 32 ans, et Léopold Macresse, 34 ans, frère de l'époux, tous deux commerçants domiciliés à la Pointe à Pitre, témoins de l'époux
- Stanislas Guesnon, 65 ans, commerçant aussi domicilié à la Pointe à Pitre, oncle par alliance de l'épouse, et Jean Marie Camille Raiffer, 60 ans, domicilié au Grand Bourg, témoins de l'épouse.

Il a fallu, quelques jours avant le mariage, le 1^{er} février, transcrire sur le registre d'état civil de la Pointe à Pitre, le jugement homologatif de l'enquête faite à la demande d'Anne Cécile Cassein veuve de Denis Pierre Eugène Macresse pour prouver par témoins que « *Jean Baptiste Eugène est le même individu qui a été porté sur le dénombrement de son mari et qu'il est né à la Pointe à Pitre le 22 septembre 1833* ». Les témoins (non cités dans

l'acte du registre d'état civil) confirment qu'ils ont vu naître l'enfant, dont la déclaration de naissance ne figure pas dans le registre d'état civil.

Le contrat de mariage le 10 février 1861, par M^e Garny de la Rivière à Grand Bourg, prévoit la séparation de biens.

Emprunt au CFC

Nous y avons fait allusion plus haut : M. et Mme Eugène Macresse demandent au CFC le 28 septembre 1864 (M^e Alcide Leger) un prêt de 40 000 francs. C'est finalement un prêt de 35 000 francs sur 30 ans (à rembourser par termes annuels de 3 514 francs) qui leur sera accordé le 4 mars de l'année suivante. En garantie, ils hypothèquent deux habitations sucreries situées au Vieux Fort Saint Louis de Marie-Galante, « Barre de l'Île » de 153 hectares et « Saint-Jean » de 102 hectares, dont ils s'étaient rendus adjudicataires en 1861. L'acte de 1864 donne un historique des propriétaires depuis les années 1830.

Peu après l'obtention du prêt, Eugène Macresse prête à Auguste Paul Ribot, propriétaire au Moule, 2 000 francs, en forme de compte courant entre eux pour fourniture de marchandises de sa maison de commerce, au taux de 6% par an.

« P. Baucage, E. Macresse et Cie »

Puis, le 31 janvier 1867, il crée pour trois ans une société d'un capital de 100 000 francs sous le nom « P. Baucage, E. Macresse et Cie », avec des parents de son épouse Eugénie Latour Dubar : Anne Félicité Baucage veuve de Toussaint Stanislas Guesnon, demeurant à Pointe à Pitre (qui apporte deux tiers du capital) et François Pommier Baucage, négociant à Pointe à Pitre, qui apporte l'autre tiers et qui sera gérant avec lui. Cette société est formée « *pour la commission de la campagne et toutes les opérations commerciales dont la colonie est susceptible* » et elle est « *en nom collectif à l'égard de MM Baucage et Macresse et en commandite seulement à l'égard de Mme veuve Guesnon.* »

Toussaint Stanislas Guesnon était « l'oncle Guesnon » dont parlait Man-Ninie et les Baucage, à l'origine, des Poirier dit Baucage, descendent d'un François Poirier, du Mans, installé dès le début du XVIII^e siècle à Marie-Galante. Anne Félicité était née en 1803 et son frère François Pommier en 1806 ; ils avaient donc une génération de différence avec Eugène Macresse, né en 1833 et c'est bien la famille de Marie-Galante qui s'associe à l'époux de la petite Eugénie...

Les plus âgés d'entre vous se rappellent peut-être avoir entendu Man-Gaby et Nainaine citer « Poirier, Pommier et Cerisier Baucage » et « Rive, Rivette et Rivage ». Il s'agit de cette famille, Jeanne Françoise Poirier Baucage, sœur aînée d'Anne Félicité et de François Pommier, était morte jeune laissant à son mari Antoine Rives (« Rive ») deux enfants, Rosélie (« Rivette ») et Saint-Cyr (« Rivage »). Quant à « Cerisier », c'est un frère consanguin des trois précédents, François Toussaint Cerisier Baucage, issu du remariage de leur père ¹⁴. Ce n'était pas une invention familiale !

Mais laissons là cette digression, qui nous entraînerait trop loin, sur la branche mariegalantaise de la famille. Il était cependant nécessaire d'en préciser les liens de parenté car nous retrouverons les Baucage et Guesnon.

Avant les 3 ans, par acte sous seing privé du 2 janvier 1869, les associés procédèrent à la liquidation de leur société et de ses valeurs. Parmi celles-ci il avait été abandonné à

¹⁴ Sur cette famille voir « POIRIER BAUCAGE Marie-Galante »
<http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art36.pdf>.

Pommier Baucage et à Eugène Macresse la moitié chacun d'une créance de 10 289 francs due à la société par Mme Zulmire Ravend veuve en premières noces d'Alexandre Barjolles et en secondes de Bernard Bentégeat, qui avait ouvert chez eux un crédit de 6 000 francs avec hypothèque sur l'habitation sucrerie Vangout au Vieux Fort Saint Louis de Marie Galante (M^e Boulogne Saint Villiers 25/06/1867). Mais dès le 5 novembre 1870 Pommier Baucage transporte à Eugène Macresse sa moitié de la créance moyennant 3 343 francs que M. Baucage reconnaît avoir reçus en espèces.

La mort d'Eugène Macresse

Le 19 décembre 1870, quatre ans après la création de la société que nous venons de voir, Eugène meurt, à 37 ans ! Il meurt rue d'Arbaud [aujourd'hui rue Achille René Boisneuf], maison dame veuve Questel où il demeurait avec sa famille depuis 1866, ses enfants étant trop nombreux pour qu'il continue à vivre dans la maison familiale de la rue des Aymes. La tradition familiale rapporte que son décès est consécutif à une chute de cheval et que le cheval l'avait traîné jusqu'à la maison, le pied pris dans l'étrier.

Lors de notre premier voyage en 1976, nous avons vu sa tombe au cimetière de Pointe à Pitre mais nous ne l'avons pas retrouvée au second voyage, quelque vingt-cinq ans plus tard. C'était une simple dalle blanche avec l'inscription « Famille Eugène Macresse », dans un enclos entouré d'une grille en fer. C'est là aussi qu'était inhumé son unique fils, Eugène, mort à Alger en 1889 : une plaque ajoutée sur le devant de la tombe portait l'inscription « Eugène Macresse - 16 mai 1889 - âgé de 20 ans ».



La tombe Macresse dans le cimetière de Pointe à Pitre en 1976

"Man-Ninie" Eugénie Latour Dubar veuve d'Eugène Macresse



L'inventaire est dressé très vite après son décès, les 30 et 31 décembre 1870, par M^e Alcide Leger ¹⁵, à la requête d'Eugénie, veuve et tutrice de 5 enfants mineurs vivants, et de son beau-frère François Amédée Macresse, subrogé tuteur et « *curateur au ventre de l'enfant qu'elle porte dans son sein* », seul frère survivant d'Eugène, nommé dans ces qualités par le conseil de famille du 27 décembre. Comme il demeure à Grand Bourg de Marie Galante, il a donné pouvoir pour l'inventaire à Ernest Souques, gérant de la Société sucrière de la Pointe à Pitre, contemporain et sans doute ami d'Eugène Macresse et de sa famille.

Les biens et papiers sont présentés par la veuve et, en ce qui concerne la maison de commerce et le magasin, par elle-même et Aymar Brumant, commis principal, en ce qui concerne l'habitation sucrerie La Trinité, par son gérant Félix Maurel.

Le 31 décembre dans le magasin quai Foulon, appartenant à Théobald Smis (Smith), on procède à la prisée des marchandises et objets mobiliers, parmi lesquels

- deux balances romaines dont une avec son jeu de poids complet (200 et 100 francs)
- une tente presque neuve avec ses cordages (100)
- 5 boîte à échantillonner le sucre (10)
- un entonnier (sic) à sirop (2)
- 6 barriques de rhum appartenant à M. Thersily Bonnetterre, propriétaire de l'habitation Vidon à Marie Galante, envoyé pour être vendu (mémoire)
- 3 douzaines et demie de coutelas (52,50)
- 8 douzaines de houes (147)
- 11 flacons de quinine de 30 grammes chaque (66)
- 2 longues vues (50)
- étagères, 4 bureaux, 3 chaises
- dans la caisse : une petite boîte avec 35 pièces démonétisées dont 1 en or et les autres en argent (10) ; 4 billets de 25 francs (100) ; menue monnaie (7,20 francs) ; 2 actions de la Banque de Guadeloupe (1000)
- sur le quai en face du magasin de MM Hüe et Sauzeau, 150 boucauts (900)

Déclaration immobilière : la succession amende pour un dixième indivis dans l'immeuble de la rue des Abimes dépendant de la succession de Denis Pierre Étienne Macresse père et de la communauté entre lui et Marie Anne Cassein sa veuve subsistante, immeuble sur lequel la veuve Macresse et ses enfants ont emprunté 10 000 francs au Crédit foncier colonial (voir plus haut).

Il fallut donc procéder à la liquidation de la maison de commerce avec les Baucage et à la vente judiciaire des biens des cinq enfants mineurs et de l'enfant à naître, dont l'habitation La Trinité. C'est Aymar Brumant, le commis de négociant qui a présenté les objets de la maison de commerce lors de l'inventaire après décès, qui a procuration de Man-Ninie et de son beau-frère Amédée Macresse « *pour gérer et administrer activement et passivement tous les biens et affaires des mineurs et notamment liquider la maison de commerce* » (M^e Alcide Leger).

Habitation La Trinité

Deux ans et demi avant sa mort, en 1868 (M^e Auguste Thionville, 14/04, 26/09 et 07/11), Eugène Macresse s'était rendu acquéreur sur adjudication pour 66 000 francs d'une nouvelle habitation sucrerie, « La Trinité », à Petit Bourg cette fois, dont il était un des créanciers, avec ses associés Baucage, habitation indivise entre 10 héritiers

¹⁵ Inventaire aux archives départementales de la Guadeloupe.

bénéficiaires DuBois, Guesnon, Dupuy et Pommier Baucage, dont Léontine et Eugénie Latour Dubar. Description détaillée dans l'acte du 26/09/1868.

Cette habitation de 225 hectares était bornée, au nord, par le canal d'Arnouville et les habitations La Grippièrre et Versailles, au sud par l'habitation La Lézarde, à l'ouest par la Grippièrre et l'habitation de Mme de Fougère, à l'est par la grand route de Pointe à Pitre à Goyave.

Le prix de l'adjudication de 1868 était de 73 515 francs, attribués aux créanciers privilégiés et hypothécaires de l'habitation, dont 13 205 à Eugène Macresse lui-même, 5 686 à MM E. Souques et Cie (Société sucrière de la Pointe à Pitre, constituée fin 1867, pour la construction de l'usine Darboussier) et 54 624 à Cerisier Baucage (puis à ses héritiers, frère, sœur et neveux consanguins, après son décès à Tridon, commune de Caudéran près Bordeaux le 10 septembre 1870).

Le 10 mars 1871 (M^e Alcide Leger) on procéda à la rectification de l'ordre judiciaire du prix de l'habitation et, le 11 mai 1871, à la vente judiciaire au tribunal de Pointe à Pitre des biens de la succession Eugène Macresse. C'est à Léontine Latour Dubar, sa belle-sœur, la seule sœur d'Eugénie (« *ma sœur Tinoche* », disait Man-Ninie), que fut adjugée l'habitation La Trinité, pour 62 025 francs.

Un mois plus tard, le 30 juin (M^e Alcide Leger), sous le cautionnement de la société E. Souques et Cie, il y eut un atermolement entre Léontine Latour Dubar et les héritiers Cerisier Baucage (les Baucage et les Rives, alors dispersés entre Caudéran près Bordeaux, Baie Mahault et Marie Galante). Le 1^{er} septembre 1876 les héritiers Cerisier Baucage donneront quittance finale à Mlle Léontine Latour Dubar, avec main levée et radiation de l'hypothèque.

En 1872, parmi les 161 demandes d'engagistes d'immigrés indiens figure celle de 30 immigrants par Léontine Latour Dubar pour La Trinité à Petit Bourg ¹⁶.

Enfin, le 9 juillet 1887 (Me Louis Guilliod) Ernest Joseph Léon Audibert Souques, manufacturier, membre du Conseil général de la Guadeloupe, agissant en tant que gérant de la Compagnie sucrière de la Pointe à Pitre « Ernest Souques et Cie », dépose l'original d'un acte de vente sous seing privé à la Pointe à Pitre du 20 mai 1886 par lequel Léontine Latour Dubar a vendu à la dite société l'habitation sucrerie La Trinité du Petit Bourg pour un montant de 57 368 francs. Long acte reprenant tout l'historique, suivi d'autres actes de quittances définitives le 6 et 16 avril 1888.

Man-Ninie, Mme veuve Macresse, 40 ans en Guadeloupe

Veuve en décembre 1870, enceinte, avec cinq enfants mineurs ¹⁷, Man-Ninie n'avait pas 28 ans ! Pour nous tous, c'est la vieille dame en « gaule » dans sa « berceuse », telle que nous la montrent les dernières photos prises à Dakar. C'est en 1911, nous le verrons, qu'elle quitta la Guadeloupe pour le Sénégal. Il nous faut recréer ces 40 ans de vie, à élever ses enfants, « garder son rang » et se faire respecter et admirer de son entourage. « *C'est l'homme de la famille* », disait d'elle le père des demoiselles Hue, Suzanne et Juliette, lesquelles nous le rapportaient lors de notre premier voyage en Guadeloupe en 1976.

Les catastrophes successives à Pointe à Pitre

Le 18 juillet 1871, quelques mois après la mort d'Eugène Macresse (19/12/1870) un incendie ravagea une partie de Pointe à Pitre, embrasant les rues de Nozières, Frébault et

¹⁶ Gazette officielle de la Guadeloupe.

¹⁷ Nous verrons les enfants dans la dernière partie, sur le Sénégal.

d'Arbaud, détruisant près de 650 maisons ¹⁸. La rue Frébault, c'est l'ancienne rue des Abîmes (nom changé en 1862), là où se trouvait la maison des Macresse ! Nous en avons vu les conséquences pour la famille Macresse. Le 23 mars 1872 Eugénie Latour Dubar veuve Macresse touchait, comme les autres membres de la famille sans doute, un mandat de secours aux incendiés ¹⁹.

Le 29 avril 1897, c'est un tremblement de terre de 18 secondes qui ébranla la ville ²⁰, causant de gros dégâts dans le centre et sur les quais mais peu de victimes, 6 morts et une quarantaine de blessés. Léontine Latour Dubar, la sœur de Man-Ninie, mourut 15 jours après le tremblement de terre, le 15 mai, maison des héritiers Henriette rue de Nozières, où elle demeurait. Nous ne savons pas si elle faisait partie des blessés du tremblement de terre.

La nuit du 17 au 18 avril 1899, deux ans après le tremblement de terre, nouvel incendie, aussi important que celui de 1871, causant la destruction de 266 maisons, au nord de la place de la Victoire ²¹.

Comment gagner sa vie et élever ses enfants

Suzanne et Juliette Hue nous racontaient en 1976 leurs souvenirs d'enfance : avant les fêtes de Noël, Man-Ninie faisait venir des grands magasins de Paris de belles poupées et des jouets et cadeaux divers qu'elle vendait au domicile de ses amis et relations. Suzanne, née en 1896, et Juliette, née en 1897 en avaient encore les yeux qui brillaient ! Ce système de ventes privées était appelé la « vente en chambre ». Il est probable qu'elle faisait aussi venir des vêtements, tissus et autres objets à diverses périodes de l'année.

Mais l'essentiel de ses ressources pécuniaires consistaient surtout dans des prêts avec obligations hypothécaires et intérêts en cas de retard, comme sa belle-mère Marie Anne Cassein décédée en 1882, veuve de Pierre Macresse depuis 1840, et sa belle-sœur Léopoldine de Traversier veuve en 1867 de Léopold Macresse.

Les actes à Pointe à Pitre concernant « Mme Eugénie Latour Dubar veuve de Jean Baptiste Eugène Macresse » étant nombreux, principalement chez les notaires pointois Alcide Leger, qui était celui de son mari et de sa belle-mère, puis Louis Guilliod et enfin René Ruillier, il serait lassant de les énumérer et de les analyser. Nous n'en donnerons que quelques exemples.

D'une part, elle avait des actions (10, c'est elle qui en a le moins) sur la société Ernest Souques, d'après un acte de dépôt de pièces des actionnaires de cette société, le 7 avril 1892 chez M^e Guilliod. Le 16/11/1897, elle donne procuration pour se faire représenter à l'assemblée générale de la dite société.

Les actes les plus nombreux concernent des prêts d'argent, à des personnes pour la plupart domiciliées dans plusieurs communes de Grande Terre ou de Marie Galante.

Un des types d'actes les plus simples : le 11 décembre 1903 (M^e René Ruillier), Daniel Cerci, employé de commerce à Pointe à Pitre, reconnaît devoir à Mme Latour Dubar veuve Macresse 2 685 francs « qu'elle vient de lui prêter à l'instant en espèces pour l'aider

¹⁸ Pointe à Pitre, Urbanisme et architecture religieuse, publique et militaire, XVIIIe-XIXe siècles, Bruno Kissoun, Éditions Jasor, 2008, pp 97-99.

¹⁹ Répertoire annuel Alcide Leger. Titre de l'acte seulement, pas de détail dans les minutes.

²⁰ Pointe à Pitre... op. cit. p. 106-107.

²¹ Pointe à Pitre... op. cit. p. 107-

dans ses besoins et affaires », à rembourser dans un an en un seul terme et sans intérêts (car déjà réglés entre eux), sauf inexactitude, auquel cas l'intérêt sera de 8 % l'an. En garantie il hypothèque un immeuble à Pointe à Pitre. Mais le 24 juin 1905 c'est à Jeanne Gobin épouse de François Langlois, proviseur au lycée Carnot, que Man-Ninie donne quittance de 2 625 francs, en subrogeant Mme Langlois en tous les droits, hypothèques etc. attachés à cette créance.

Les prêts puis quittances avec subrogation sont les plus nombreux et complexes. Ainsi, le 19 août 1878 (M^e Alcide Leger) Mlle Virginie Rodrigue, demeurant au Moule, reconnaît avoir reçu « *en espèces comptées à la vue des notaires* » de Mme veuve Macresse, « *en l'acquit de M. Chéri Grégoire, entrepreneur en construction* », 1 000 francs à valoir sur 3 000, montant de la subrogation (M^e Louis Guilliod 16/02/1876) au profit de Mlle Rodrigue par M^e Alexis Leger, notaire, et Anne Caroline Louise Augusta Caille dans les 2 premiers termes (5 000 francs) du prix auquel M. et Mme Alexis Leger ont vendu à Chéri Grégoire un terrain à Pointe à Pitre rue d'Arbaud (M^e Johanneton 26/04/1873). Mais comme le paiement est des deniers de Mme veuve Macresse, Mlle Rodrigue la subroge jusqu'à due concurrence dans le bénéfice de l'inscription d'office prise au bureau des hypothèques.

Le 3 mai 1887 (M^e Louis Guilliod), Jean Sainte Rose Rosemond Bourjac, commerçant et propriétaire à Grand Bourg reconnaît devoir à Eugénie Latour Dubar veuve Macresse 4 000 francs, à rembourser dans un an sans intérêt sauf en cas de retard, et hypothèque en garantie des maisons à Grand Bourg.

Le 30 juillet 1883 (M^e Louis Guilliod), un exemple de ces intérêts pour retard : Mme Eugénie Latour Dubar veuve Macresse, demeurant à Pointe à Pitre, et M. Paul Guy, habitant propriétaire au Morne à l'eau, reconnaissent avoir reçu en billets de la Banque de la Guadeloupe de M. Jean Auguste Pélissié de Montémont, 6 540 francs pour une obligation hypothécaire à leur profit de 3 000 francs chacun devant M^e Alcide Leger, le 31 mai 1879, et 540 francs pour une année d'intérêts.

Certains actes concernent des sommes beaucoup plus importantes. Ainsi, le 26 juillet 1905, la somme versée à Mme veuve Macresse est de 22 626 francs. M^e René Ruillier rappelle que, le 21 avril 1888, Antoinette Élisabeth Le Deuff veuve de Jean François Olive Guyot avait reçu des deniers personnels de Léontine Latour Dubar, en l'acquit d'Ernest Joseph Léon Audibert Souques, manufacturier, 30 000 francs que ce dernier restait devoir sur le prix de plus forte somme pour l'adjudication de l'habitation sucrerie Plaisance au Port Louis par jugement du tribunal de Pointe à Pitre le 21 juillet 1885. Mme veuve Guyot avait donc subrogé Léontine Latour Dubar dans tous les droits attachés à la créance. L'habitation Plaisance fit partie des apports de Souques à la S.A. dite Sucrierie du Port Louis (future Beauport) ²², laquelle Société prit à sa charge de payer à Léontine Latour Dubar les 30 000 francs qui lui étaient dus, plus les intérêts de 8% l'an depuis le 1^{er} juillet 1889. Avant son décès le 15 mai 1887 Léontine avait reçu en deux fois 2 000 francs et 5 000 francs. Après sa mort, sa sœur et seule héritière, la veuve Macresse, poursuivit en saisie immobilière la Société des sucreries du Port Louis. Par jugement à Pointe à Pitre le 26 septembre 1901 le martiniquais Fernand Clerc se rendit adjudicataire de Plaisance et le prix de l'adjudication (M^e René Ruillier 14/09/1904) s'éleva à 29 236 francs dont 22 626 pour la veuve Macresse et 17 626 pour la Banque de la Guadeloupe, d'où la quittance de 1905 par la veuve Macresse et par Alphonse Mas, ancien député, ancien maire de Béziers dans l'Hérault, directeur de la Banque de la Guadeloupe, au nom du conseil d'administration de la Banque.

Le départ pour Dakar

²² Voir les travaux de Christian Schnakenbourg et l'article de Guy Lasserre dans les Cahiers d'Outre-Mer (1952, pp. 297-329) « Une plantation de canne aux Antilles : la Sucrierie Beauport (Guadeloupe) » https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1952_num_5_20_1817.

Gabrielle Macresse (notre arrière-grand-mère Man-Gaby), qui avait épousé en 1883 le magistrat Gaston BARZILAY, l'avait suivi au Gabon puis en Guyane, en Guinée et enfin au Sénégal. Sa sœur Adrienne (Nainaine) les accompagnait pour s'occuper des enfants. Gaston Barzilay était mort en juin 1908 (il y a plus d'un siècle), la laissant veuve à 40 ans avec cinq enfants, dont seule l'aînée était mariée (voir Ancêtres Antillais n° 10, mai-juin 1978). C'était, avec Jacques et Maurice Borel, fils de sa dernière fille Alice, les seuls petits-enfants de Man-Ninie, que plus personne ne retenait en Guadeloupe après la mort de sa fille aînée (en 1893) et de son unique sœur (le 15 mai 1897, notoriété M^e Guilliod 16/11/1897), toutes deux prénommées Léontine et célibataires, et l'installation à Paris de sa dernière fille, Alice épouse Borel. Elle décida donc de quitter définitivement son île avec sa fille Mayotte pour rejoindre à Dakar ses filles Gabrielle et Adrienne. Mais il lui fallait auparavant régler toutes ses affaires sur place, ce qui fut assez long.

Le 26 mai 1909 (M^e René Ruillier), « *étant sur le point de s'absenter de la colonie* », elle donna procuration à sa fille Marie (Tante Mayotte) pour gérer ses affaires. Elle fit sans doute alors un voyage exploratoire à Dakar, de plus d'un an puisque l'acte notarié suivant est du 26 octobre 1910 chez M^e René Ruillier (une quittance de 3 000 francs à Henri Joseph Alexis Leger, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris).

Nous en avons confirmation par le Journal officiel du Sénégal du 9 décembre 1909, n° 467 : Mme Macresse est autorisée à établir une prise d'eau pour desservir l'immeuble dans l'angle sud-ouest du carrefour des rues Carnot et Colbert à Dakar. Nous verrons dans la dernière partie la destination de cet immeuble.

Le 10 mai 1911 (M^e René Ruillier), de nouveau « *étant sur le point de s'absenter de la colonie* », mais cette fois définitivement, elle donna procuration à une autre veuve, Gabrielle Douillard Mahaudière veuve d'Henri Drevet, pour « *faire tous placements de fonds lui appartenant, transporter ou transférer toutes créances, actions et autres valeurs, recevoir toutes sommes dues, débattre et assister à tous comptes, enchérir et surenchérir sur tous immeubles, recueillir toutes successions, agir dans faillites, liquidations judiciaires où elle a des intérêts, exercer toutes poursuites en cas de difficultés ou défaut de paiement, donner quittance de toute somme reçue.* » Même s'il s'agit d'une formule que l'on retrouve dans beaucoup de procurations, c'est là une parfaite synthèse des affaires qui la faisaient vivre en Guadeloupe !

On trouve encore chez M^e Ruillier des quittances les 24 mai, 2, 10 et 16 juin 1911. Le dernier acte à son nom en Guadeloupe est du 9 septembre 1911, mais par Gabrielle Douillard Mahaudière veuve Drevet. Elle a donc quitté l'île entre juin et septembre 1911, ayant mis 3 ans à régler ses affaires dans l'île avant de rejoindre sa fille Gabrielle à Dakar.

Après le décès de son mari elle avait vécu 40 ans en Guadeloupe et elle vivra 22 ans à Dakar.

Annexe 1

Inventaire après le décès de Mr Macresse, 5 février et 31 mai 1841, M^e Charles Anatole Leger (16 pages d'une petite écriture serrée)

5 février 1841

Fait dans la maison qu'occupait le défunt et où il est décédé le 20 décembre dernier, rue Ste Lucie n° 8, appartenant au sieur St-Martin

A la requête de Mad. Marie Anne Cassein, veuve du sieur Denis Pierre Eugène Macresse, en son vivant ancien tourneur et en dernier lieu propriétaire, agissant

1 à cause de la communauté de biens entre elle et son défunt mari (Cm M^e Waldemar Vincent, 02/06/1823)

2 comme créancière de la succession de son mari (reprises et conventions matrimoniales)

3 comme tutrice légale de ses enfants mineurs, héritiers chacun pour 1/7^e de leur père, et ayant la jouissance de leurs biens jusqu'à leur majorité

En présence de Jean François Léopold de Traversier, propriétaire demeurant à Morne à l'eau, subrogé tuteur des mineurs (conseil de famille du 30/12/1840)

Rue Sainte Lucie n° 8

Objets dépendant des communauté et succession présentés par la veuve Macresse ; prisee faite par Mondésir Richard, commissaire priseur de Pointe à Pitre.

Esclaves relevés sur le dénombrement du défunt pour la présente année :

1 Marie Claire, négresse cuisinière, 39 ans 700

2 Victoire, négresse blanchisseuse, 50 ans 700

3 Céphise, mulâtresse, 20 ans 800

avec son enfant Léonce 100

4 Louisa, mulâtresse, 18 ans 800

5 Joseph, nègre menuisier, 25 ans, ayant le doigt de la main droite coupé à la 2^e phalange 1000

6 Barthélemy, nègre tourneur, 39 ans 1000

7 Valentin, nègre ébéniste, 36 ans, actuellement marron à la Dominique, pour mémoire

8 Jean Pierre, nègre tourneur, 38 ans 800

Nota : « A l'égard de ce dernier sujet, en récompense de ses bons services, M. Macresse avait consenti à ce qu'il se rachetât et il ne restait plus devoir au décès de son maître qu'un solde de 800 francs. Il est donc expliqué que Jean Pierre est destiné à la liberté aussitôt qu'il aura payé ce solde pour lequel seul il doit figurer aux présentes. »

Total 5 900

Mobilier de ménage

Dans une salle au premier étage

9 un canapé en courbaril, sans matelas 35

10 un autre canapé en courbaril, avec son matelas et de forme plus moderne 50

11 une table en courbaril, garnie de ses deux bouts [rallonges], de 25 couverts 150

12 une autre table en courbaril, en mauvais état 3

13 les deux bouts de cette table, en courbaril, mais en bon état 30

14 une console en courbaril, en fort mauvais état 2

15 une glace de forme anglaise, tachée en plusieurs endroits 5

16 un secrétaire en acajou plaqué, en mauvais état, attaqué par les vers 5

17 une douzaine de chaises de forme française 24

18 huit petits tableaux représentant divers sujets d'Atala ou des guerres de l'Empire 50

Dans une pièce à côté servant de vestibule

19 une baignoire en cuivre en bon état 50

20 une armoire de ménage en courbaril ayant du service 10

Dans la chambre à coucher

21 un lit à colonnes à deux dossiers en courbaril, de forme antique, garni de trois matelas, deux oreillers, un cadre et une moustiquaire 150

22 un autre lit à colonnes aussi en courbaril, garni de trois matelas et deux oreillers et de forme plus moderne	200
23 une armoire de courbaril de forme ancienne	50
24 une autre armoire toute neuve en mahogany	200
25 un buffet appelé communément sydeboard	15
26 une petite table en courbaril avec dessus de marbre	15
27 18 draps de lit ayant du service	90
28 6 douzaines de serviettes	72
29 6 nappes	6

Dans la cuisine et l'office

30 une bombe et une casserole en cuivre	10
31 12 assiettes, 12 verres, une soupière, 8 plats, 4 potiches	10
32 divers ustensiles de ménage et de cuisine, de peu de valeur intrinsèque	6

Dans la cour

33 trois jarres	30
34 deux jarres fêlées	10

Argenterie

35 1 cuiller à potage, 2 cuillers à ragoût, 16 cuillers, 15 fourchettes, 8 cuillers à café, toutes à filets, 1 couvert uni, le tout pesant 11 marcs 7 onces 5 gros ½ à raison de 48 francs le marc

574 francs, 12 cts ½

et un porte huilier en argent pesant 2 marcs 6 onces 4 gros, estimé 55 francs le marc à raison de la façon

168 francs, 92 cts ½

Garde-robe du défunt

« Conformément à l'usage et par respect pour la mémoire du défunt », non estimée ; en outre « ont du service et sont à peu près sans valeur »

Garde robe personnelle de Mme Macresse

Elle en fait la reprise en nature comme aux termes de son contrat de mariage

Total des meubles et objets de ménage 2 013,15

Outils de l'ancienne boutique de tourneur

« Il dépend de la communauté quelques outils et quelques pièces de bois et autres objets confectionnés, provenant de la boutique de tourneur que dirigeait autrefois le défunt. C'est pourquoi les parties se sont transportées avec les dits notaires et le commissaire-priseur en cette boutique au rez-de-chaussée de la maison. » L'estimation qui suit est faite « sous l'assistance du sieur Pierre Gillaut dit Cordage, maître tourneur demeurant en cette ville, appelé comme expert. »

36 un tour dit tour en l'air garni de quelques-uns de ses accessoires seulement, le tout en mauvais état

30

37 un autre tour dit tour à pointe privé aussi de quelques-uns de ses accessoires	15
38 un étau	30
39 deux établis en bois de courbaril	80
40 un troisième moins grand	15
41 une grande scie en mauvais état, deux égoïnes, trois valets et quelques autres accessoires	15

42 une hache	1
43 un cabrouet démonté garni de ses roues, essieu en fer en bon état	40
44 une meule avec sa manivelle en bois	15
45 un lot d'instruments en fer	15

Objets confectionnés

46 une armoire en mahogany	140
47 12 escopes [?]	12
48 un lot de 150 poulies de diverses grandeurs	75
49 un lot de bagues de foc	20
50 12 horloges de bord autrement dit sabliers, mauvais état	2, 20
51 trois pièces de mahogany non encore travaillées	100

Total des objets de la boutique 605, 20

Immeuble rue des Abymes n° 20

Experts choisis par les parties : Auguste Terrasse, voyer de la ville de Pointe à Pitre, Jean Hubé et Jean Rousseau, tous trois entrepreneurs demeurant à la Pointe à Pitre.

52 un terrain rue des Abymes n° 20, de 25 pieds 9 pouces de façade sur la rue qui le borne à l'est, sur environ 72 pieds de profondeur, borné au nord par la propriété de la dame Françoise Blanc, à l'ouest par une portion de terrain appartenant à feu M. Gillibert, au sud par les propriétés de la dame veuve Duteil et des dlles Rose et Mariette Hortense, avec une maison en maçonnerie couverte en tuiles, ayant deux étages surmontés d'un galetas, composée au rez-de-chaussée d'un vaste magasin qui comprend toute la profondeur dudit terrain, au premier et au second de diverses pièces
40 000

Fait le 5 février, de 8h du matin à 5h de relevée

Portion de l'islet Chantreau

Portion de l'îlet en rade de Pointe à Pitre sur laquelle le sieur Macresse avait établi une chaufournerie, bornée au nord et au sud par la mer, à l'est par la propriété de la dlle Machère Desgréaux, à l'ouest par celle de MM Gautier frères.

Estimation faite le 6 février à partir de 8h du matin par les sieurs J. H. Gaétan Barrière, Jean Charles Roudez et Pierre Guillaume Gautier, tous trois propriétaires et chaufourniers, demeurant sur le même îlet Chantreau

53 portion de l'îlet avec ses arbres fruitiers	6 000
54 une grande case pour le logement des nègres attachés à la chaufournerie, de 80 pieds de longueur sur 15 de largeur, couverte en aissantes, entourée en planché, en bon état	3 500
55 magasin à chaux en maçonnerie, couvert en aissantes, 40 pieds de long sur 22 de large	5 000
56 dans le magasin une fournée de chaux	600
57 et 400 sacs, tant bons que mauvais	100
Total	<u>15 200</u>

Esclaves attachés à la chaufournerie
(tous nègres et négresses)

58 Jacques, 45 ans, marronordre et mémoire	
59 Manoël, 40 ans	900

60 Pierre Noël, 31 ans	1 200
61 Félix, 28 ans	1 200
62 Léveillé, 44 ans	1 000
63 Alexis, 34 ans	1 000
64 Lindor n° 1, 23 ans	1 000
65 Bienvenu, 40 ans	800
66 Jacob, 29 ans	1 000
67 Auguste, 38 ans	800
68 Firmin, 36 ans	1 200
69 Silvain, 26 ans	1 000
70 Théodore, 23 ans	1 200
71 Louis, 21 ans	1 200
72 César, 38 ans	1 000
73 Lindor n° 2, 14 ans	1 000
74 Coco, 45 ans	1 100
75 Pierre Louis, 30 ans	800
76 Pierre, 36 ans	1 000
77 Noël, 24 ans	1 200
78 Calixte, 20 ans	1 200
79 Julienne, 36 ans	800
80 Florisca, 24 ans	1 000
81 Lindor n° 23, 19 ans	1 200
Total	<u>23 900</u>

Embarcations attachées à ladite exploitation

82 pirogue inscrite à la douane n° 1527, avec 4 avirons et 1 grappin	350
83 pirogue n° 1531, avec 4 avirons	300
84 pirogue n° 904, avec 6 avirons, 1 voile et 2 grappins	600
85 pirogue n° 1532	150
86 pirogue n° 1533	100
87 pirogue n° 1513	100
88 pirogue	50
89 bateau Le Louis avec ses agrès et apparaux	2000
Total	<u>3650</u>

Récapitulation, total 91 268 francs 25 centimes

Inventaire des papiers remis à plus tard : confiés à l'étude de M^e Leger

31 mai 1841, clôture de l'inventaire

Le notaire et la famille durent demander une prolongation de délai pour terminer l'inventaire (« examen et mise en ordre des papiers trouvés au domicile du défunt »), étant donné « *le désordre des papiers du défunt, les renseignements à prendre relativement aux titres constitutifs de ses propriétés* », ce qui leur fut accordé par le tribunal de Pointe à Pitre le 16 mars.

Nous passerons le contrat de mariage du 2 juin 1823, vu plus haut.

Héritage Cassein

L'acte suivant est, chez M^e Thionville, le compte de liquidation des biens de la communauté entre Louis Ambroise Geneviève Cassein (père de Mme veuve Macresse) et

sa veuve survivante Marie Louise Anne Hurel, depuis épouse de Louis Bonnefoy, le 9 mai 1836, puis celui de la succession de Mr Cassein, le 4 juin et enfin le règlement entre Mme veuve Bonnefoy et ses quatre enfants, le 15 novembre 1839. Nous n'en ferons pas le détail. Il en ressort que les droits de Mme veuve Macresse s'élèvent à 21 381 francs.

Immeuble n° 52 (20 rue des Abymes)

Le terrain a été acheté par Mr Macresse qui a fini de le payer le 4 décembre 1828, un an après l'achat, comme prévu. Mme Macresse déclare que c'est sur ce terrain que son mari a fait construire la maison, « *qui est louée en ce moment à MM Callas et Salaberry à raison de 5 000 francs par an.* »

Créances actives

Elles s'élèvent à 11 725 francs et les débiteurs, au nombre de 23, sont MM Terrasse (deux billets pour fourniture de chaux, de 1 474 et 2 509 francs) Chérest, Gouffran, Monnin, Numa Duteil, Vialin, Alexis (maçon), Lauricisque, Dureau, Pouzolz frères, Charles, Joseph Martin, Charlier et Dugué, Seignoret et de Villiers, Benjamin (maçon), Théodore Pouzolz, Delrieu, Delmarès, Marchet cadet, Titite (menuisier), Grimachau, et succession Jean Jacques.

Mais en ce qui concerne ces créances actives, « *comme elles sont en général du recouvrement le plus douteux, elles ne peuvent figurer que pour ordre et mémoire.* »

Passif

Dans trois numéros successifs de Journal commercial de la Pointe à Pitre ont été insérés des avis demandant aux créanciers de présenter réclamations ou titres à M^e Leger. Il y a 28 créances, pour un total de 15 909 francs 25 centimes : MM Chauvel et Bidaux, L. Joyeux et Napias, Gardemal, Gautier aîné (1 428 francs sur lesquels viennent en déduction 1 000 francs par vente à M. Gautier de la négresse nommée Florisca dite Chloris), Barrière, Villeneuve et Lansac, Leroy et Cie, Apollon Bernard, Coureau, St-Martin, Mathieu Robert, Bequet et de Coussy, Morizot, M^e Vincent notaire, Mme Peillon, M^e Champy avoué, le commissaire priseur, le docteur Bouchet, Mme veuve Minée, la fabrique de la paroisse de la Pointe à Pitre, Mlle Marinette, l'état civil.

Récapitulation générale

Il reste un reliquat de 75 358 francs 40 centimes.

[Suite de l'article](#)

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)